

LILLE nouvelle revue
d'information
et de documentation

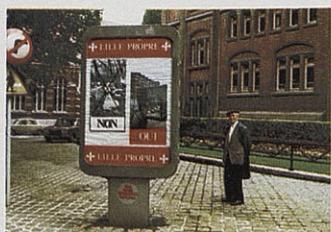


n° 20

LILLE nouvelle revue d'information et de documentation



2



16



21



26



28

Éditorial « Où va votre argent »	2
240 millions d'investissements	3
Montant des programmes d'investissement	4
Financement des programmes d'investissement	5
Section d'investissement	6-7
La taxe d'habitation	8
9 grands quartiers	13
Relations publiques et Animation urbaine	14
Faire connaître Lille	15
Informers les Lillois	16
Intensifier la concertation	18
Animer les quartiers	19
Colloque sur l'animation urbaine : un nouveau souffle pour la vie locale	21
Le premier musée de province	24
L'Hospice Comtesse	26
La bibliothèque municipale	28

*Photographies : Service des Relations Publiques, mairie de Lille ; studio Malaisy (p. 2)
Notre couverture : « En hiver, effet de neige » 1876 Alfred SISLEY (1839-1899). Don de Mlle MASSON, 1976.
Ci-contre : l'Hôtel de ville et la Porte de Paris ; dessin à la plume et à l'encre de chine de Michelle DEQUEKER.*

Lille, nouvelle revue d'information et de documentation
Revue trimestrielle, numéro 20, 1976

Abonnement : 4 numéros, 4 francs

Directeur de la publication : Pierre MAUROY

Rédactrice en chef : Monique BOUCHEZ

Administration-direction : Services des Relations Publiques,
Hôtel de Ville, LILLE

Réalisation : NORSOGEPRESS ; 209, rue d'Arras, 59000 LILLE

Imprimerie spéciale du bulletin - Dépôt légal n° 9957

10317



Pierre Mauroy
et le conseil municipal de Lille
vous présentent leurs meilleurs vœux





Où va votre argent ?

Le système fiscal des communes est inadapté à la vie moderne. Malgré des réformes ponctuelles, il reste fondamentalement injuste. Pour l'établir, on ne tient pas compte du revenu réel, mais de son apparence qui traduit plus souvent un besoin qu'un luxe.

C'est toute la fiscalité qu'il faudrait revoir. Sur 100 F d'impôts perçus en France, l'État prend 81 F et laisse 19 F aux collectivités locales pour s'acquitter des nombreuses tâches qui sont les leurs.

En outre, la T.V.A. vient grever nos maigres budgets en prélevant sur chaque équipement réalisé des sommes importantes.

« Vous avez des subventions », direz-vous... Vous verrez dans cette revue que les « dons » de l'État couvrent 5,22 % des dépenses d'investissement, soit le tiers des taxes (T.V.A.) que ce même État récupère sur les communes.

Nos besoins augmentent ; vous demandez de plus en plus à la commune, vous êtes de plus en plus exigeants et vous avez raison !

Mais les charges s'accroissent de jour en jour, alourdissant les impôts locaux payés par les citoyens.

Pourtant Lille, votre ville, n'est pas si mal placée. Un sondage récent paru dans « Le Point » plaçait Lille au 19^e rang des villes françaises.

Par comparaison avec des villes telles que Bordeaux où la pression fiscale est de 592 F ou Nancy avec 482, Rouen avec 467 F, le Lillois ne paie en moyenne que 353 F.

C'est par notre gestion saine et dynamique que nous avons réussi à freiner la hausse des impôts locaux.

Un coup d'œil aux tableaux qui vous sont présentés ci-après vous renseignera. Malgré les nombreux investissements réalisés par la municipalité actuelle...

... La part du prélèvement sur la fiscalité affectée au remboursement de la dette est en baisse. En 1971, elle représentait 31,63 % des impôts locaux lillois ; elle n'atteint plus aujourd'hui que 25,04 %.

Ce résultat illustre bien la politique délibérée et raisonnable de vos élus locaux qui, tout en augmentant la qualité et la quantité des services rendus aux Lillois, refusent de leur faire subir une fiscalité injuste.

Pierre MAUROY,
Député-maire de Lille

**6 ans
de gestion**

240 millions d'investissements

Dans sa réunion du 18 novembre 1976, le Conseil

Municipal a approuvé le Compte Administratif de la Ville de Lille pour l'année 1975. Les résultats de ce Compte Administratif ont été marqués, comme les Comptes Administratifs des années précédentes par les difficultés de gestion que rencontrent toutes les Communes.

Une véritable réforme des Finances Locales devrait assurer une plus juste répartition entre l'État et les Communes :

— d'une part, du produit fiscal national,

— d'autre part, des charges publiques de toute nature.

Les modifications intervenues en matière de fiscalité foncière et de taxe d'habitation depuis 1974 et de taxe professionnelle, cette année, n'apportent pas de solution aux problèmes financiers locaux.

Elles n'apportent pas davantage de ressources aux Communes.

Nous attendons une véritable réforme des finances locales et nous souffrons des difficultés nationales actuelles, économiques et financières.

Et cependant, nous pouvons marquer une certaine satisfaction car la Municipalité lilloise a bien réagi devant ces difficultés. Nous avons, en effet, mené à bien l'ensemble de nos programmes, tels qu'en témoignent particulièrement d'importantes réalisations et de Grands Travaux achevés ou en cours d'exécution.

Notre bilan est largement positif. En cinq années de l'actuel mandat, nous avons consacré quelque 240 millions à l'investissement, c'est-à-dire à l'équipement de la Ville. Tous nos concitoyens l'ont d'ailleurs remarqué, et ils répètent que Lille a bougé, que Lille est une Ville en pleine expansion.

Autre motif de satisfaction : en dépit des difficultés, le Bilan financier se traduit encore en l'année 1975 par un excédent de recettes. Résultat qui signifie d'indiscutable façon que la Gestion de M. le Maire et de sa Municipalité est saine et inattaquable.

Le sérieux de la Gestion, l'équilibre de chacun de nos Budgets annuels maintenus sans faille depuis des années, nous permettent de trouver auprès des Caisses

prêteuses (Caisse des Dépôts, Caisse de l'Aide à l'Équipement et des Grands Organismes Financiers) auxquelles les Communes sont obligées d'avoir recours pour la réalisation de leurs programmes d'équipement, un accueil favorable.

Mais, notre bilan, si satisfaisant soit-il, ne ralentira pas notre effort de stricte gestion administrative et financière. Car, il faut que l'on sache que ces résultats ont été obtenus en maintenant les impositions locales à un taux raisonnable : notre taux de progression fiscale reste inférieur à celui de la progression moyenne des Communes de la Communauté Urbaine de Lille.

En adoptant, au cours de sa réunion du 18 novembre, le Compte Administratif de 1975 et le Budget Supplémentaire de 1976, le Conseil Municipal de Lille a affirmé, en dépit des difficultés économiques, sa volonté d'assurer le devenir d'une Ville qui se transforme, s'équipe, s'embellit... et grandira ; d'assurer l'avenir d'une Ville qui, dans la concertation et au travers d'une vie associative de plus en plus active, d'une qualité de vie constamment améliorée, proclame librement sa volonté de prospérer.



M. FRISON
Premier adjoint
au maire
délégué aux finances

Le système fiscal communal actuel est injuste, puisqu'il ne tient pas compte des ressources des assujettis.

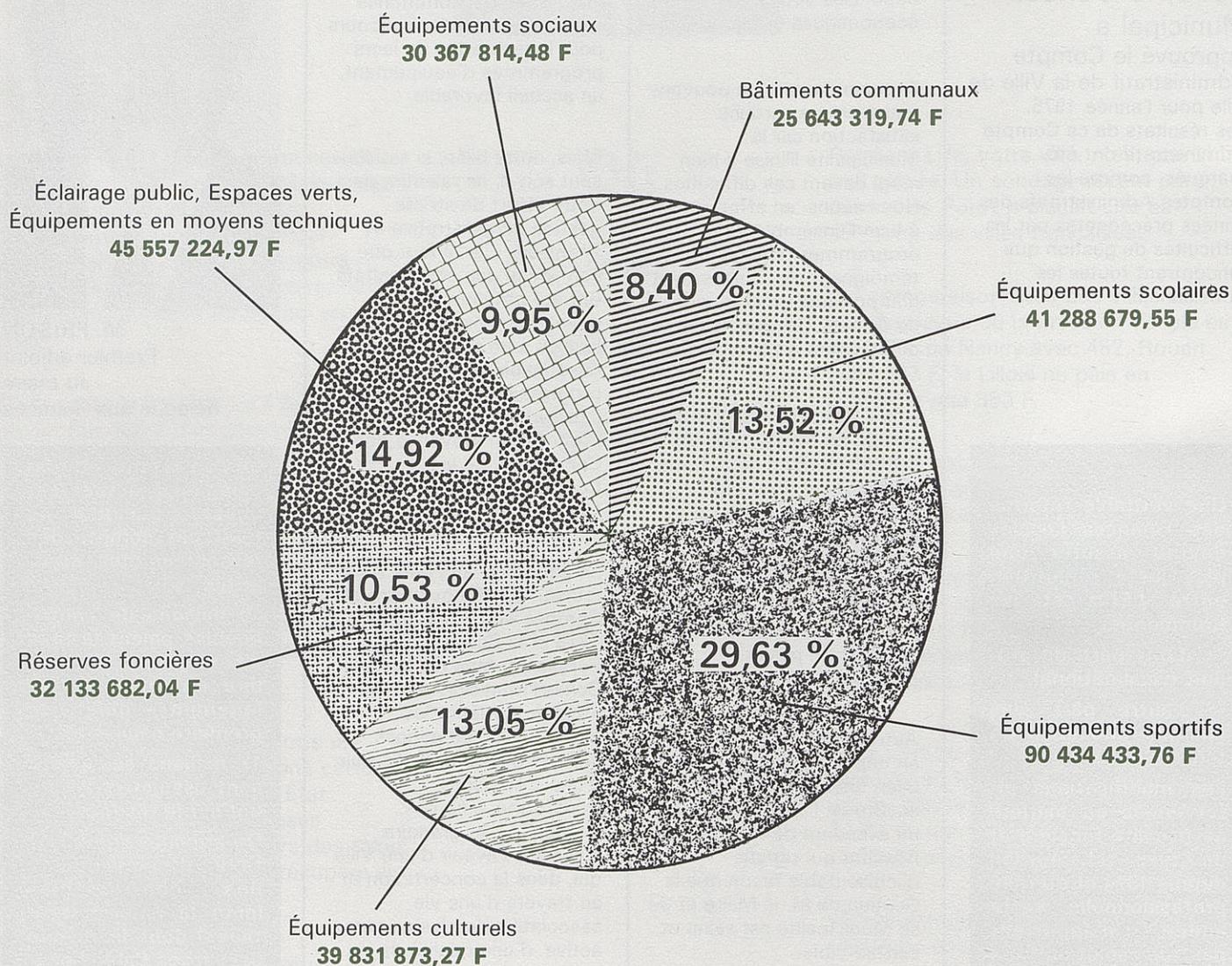
19 millions de contribuables paient la taxe d'habitation (c'est-à-dire un impôt sur le logement, objet de première nécessité).

12 millions seulement sont assujettis à l'impôt sur le revenu.

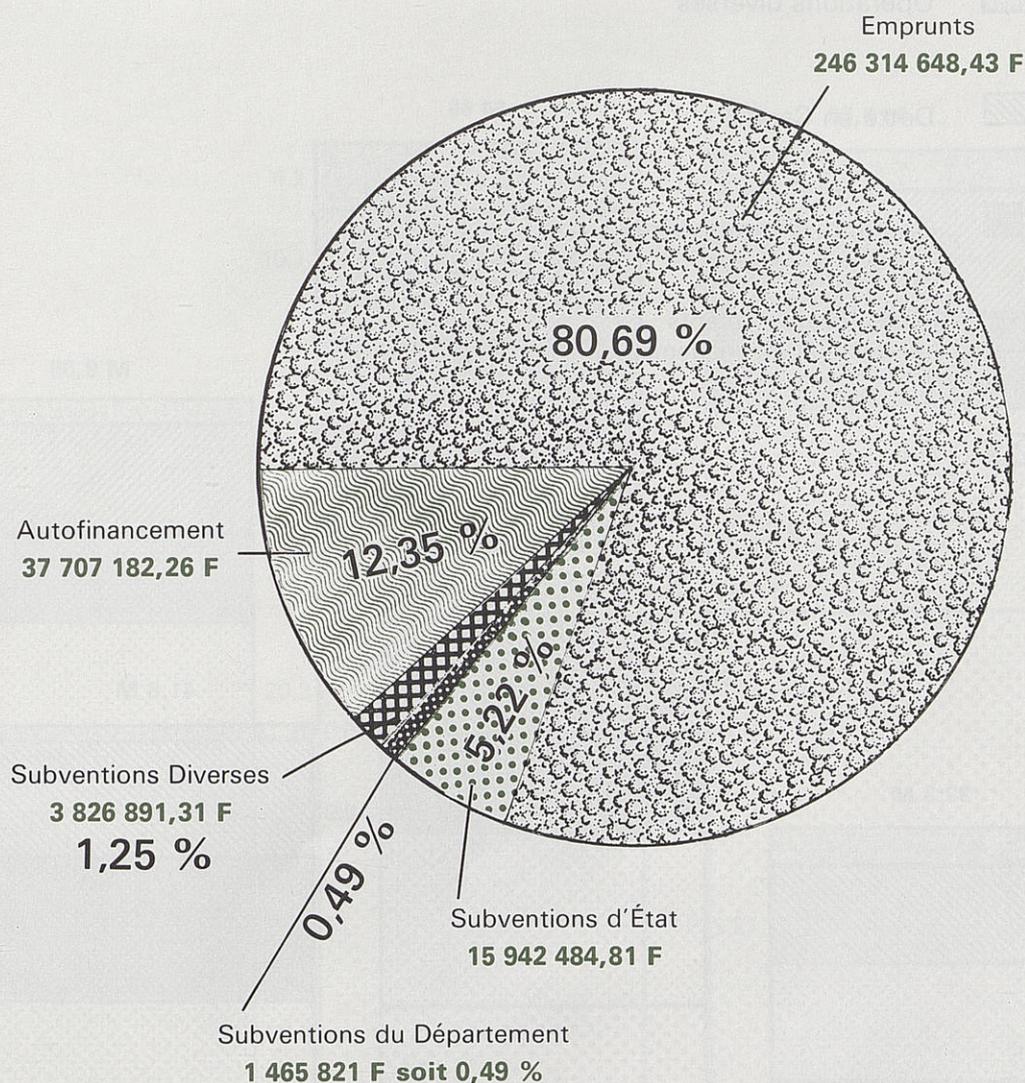
On applique donc une taxe d'habitation à des contribuables (pour la plupart locataires) dont le revenu est trop faible pour être imposé !

Mais il est malheureusement vrai que 65 % des revenus échappent à l'impôt sur le revenu (fraude fiscale).

Montant des programmes d'investissements de 1971 à 1976 : 305 257 027,81 F soit plus de 30,5 milliards d'A.F.



Financement des programmes d'investissements de 1971 à 1976 : 305 257 027,81 F



Prélèvement sur la fiscalité affecté à la dette

dette non récupérable

1971	31,63 %
1972	28,49 %
1973	31,48 %
1974	28,41 %
1975	25,80 %
1976	25,04 %

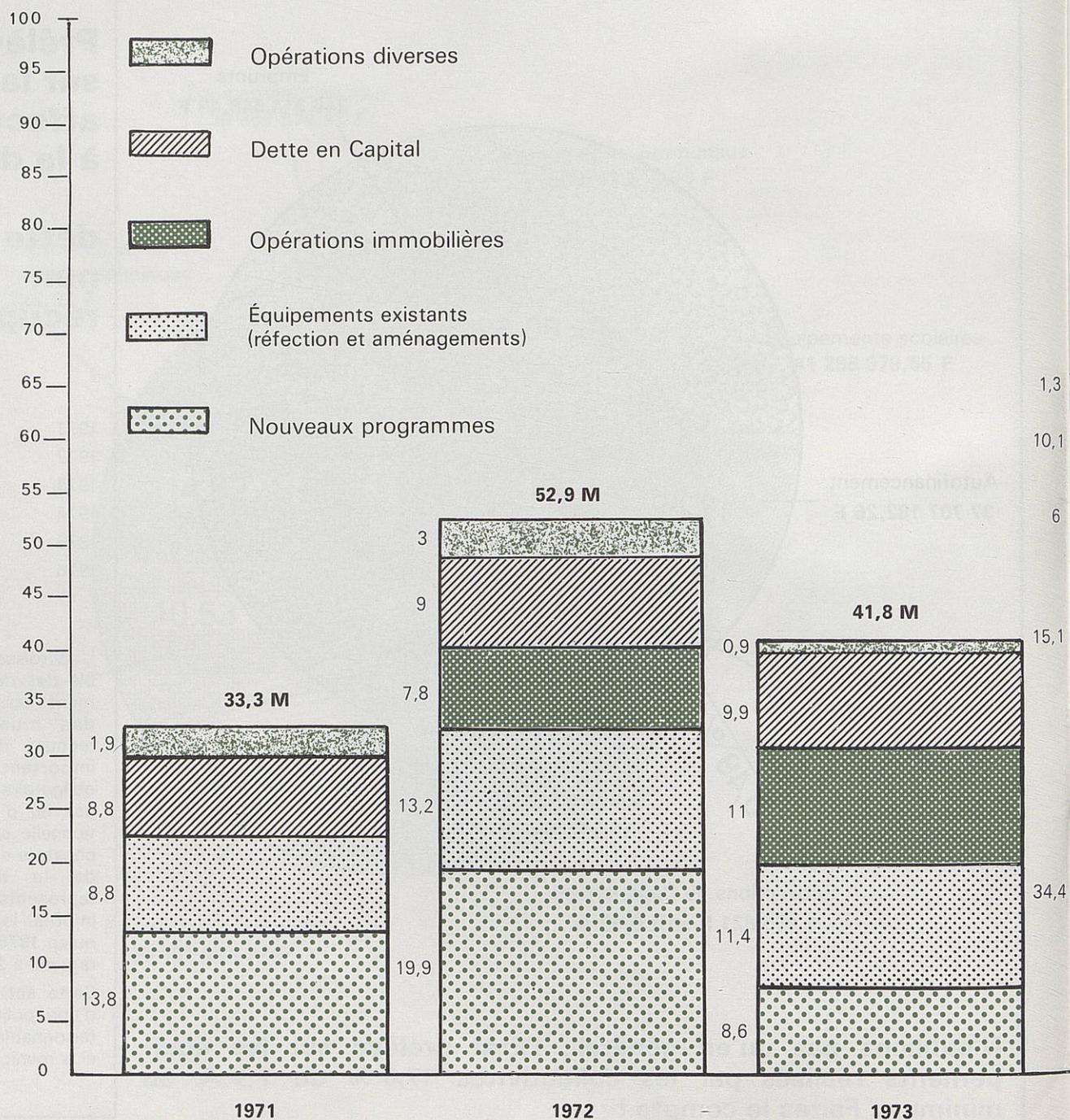
L'accroissement considérable des dépenses d'équipement laissées à la charge des municipalités et le recours de plus en plus important mais pourtant obligatoire à l'emprunt n'ont pas eu d'incidence proportionnelle sur la fiscalité. On constate en effet que la part de la dette en 1971 représentait 31,63 % des impôts locaux lillois, alors qu'en 1976 ce taux se trouve ramené à 25,04 %.

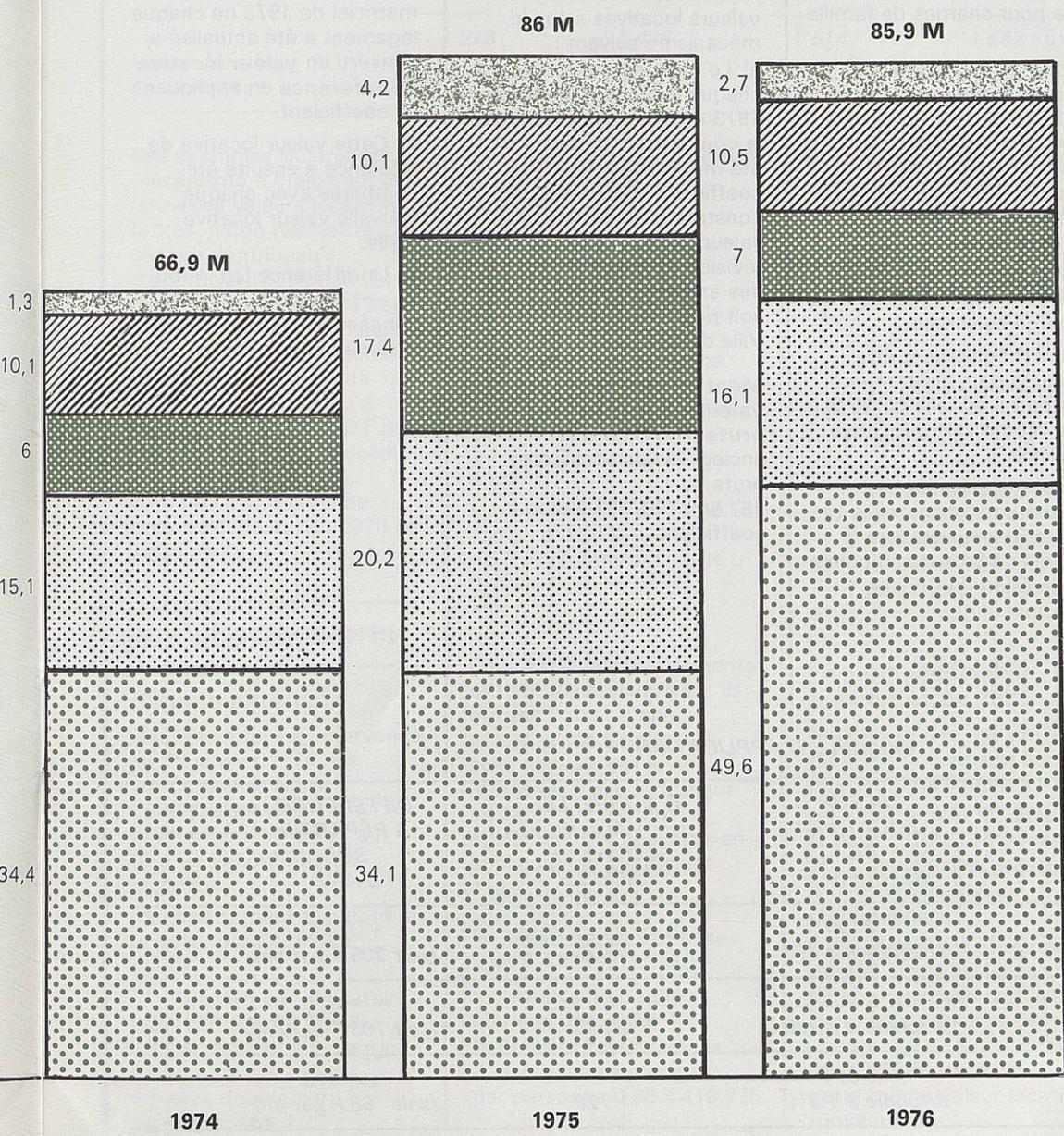
Cette action est le résultat d'une politique délibérée et raisonnable de la part de vos élus municipaux.

N'oublions pas qu'en général ; l'État prélève sur les équipements réalisés par les collectivités 17,6 % de T.V.A. au minimum. Faites le compte !

section d'investissement

(en millions de nouveaux francs)
(Budget primitif + Décisions modificatives)





L'année 1972 a correspondu à un moment de libéralité exceptionnelle de la part des organismes de financement qui proposaient de l'argent à toutes les municipalités qui désiraient s'équiper. La ville n'a pas refusé ce cadeau inespéré.

la taxe d'habitation

Instituée par la loi n° 73-1229 du 31 décembre 1973, parue au Journal Officiel du 3 janvier 1974, la taxe d'habitation se substitue à la contribution mobilière à compter du 1^{er} janvier 1974.

assiette de la taxe

— Elle est constituée par une valeur locative fixée pour chaque immeuble par comparaison avec la valeur locative de locaux de référence loués librement à des conditions normales.

— Cette valeur locative a été établie d'après les déclarations fournies par les propriétaires à l'occasion de la révision générale des évaluations foncières prévue par la loi n° 68-108 du 2 février 1968 et le décret du 28 novembre 1969 qui a retenu le 1^{er} janvier 1970 comme date de référence.

base d'imposition

La valeur locative est réduite d'un abattement obligatoire pour charges de famille fixé à :

— 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la commune, arrondie à la dizaine de francs inférieure, pour chacune des deux premières personnes à charge.

— 15 % de cette même valeur, également arrondie, pour chacune des personnes à charge suivantes.

Elle peut également être diminuée d'un abattement facultatif à la base de 10 % de la même valeur locative moyenne.

Les taux applicables à ces abattements obligatoires et facultatifs peuvent être majorés de 5 ou de 10 points par décision du Conseil Municipal.

VALEURS LOCATIVES MESURES TRANSITOIRES D'APPLICATION

Elles consistent à étaler sur 5 ans les effets de l'application des nouvelles valeurs locatives selon le mécanisme suivant :

a) Le loyer matriciel brut de chaque local qui servait en 1973 de base d'imposition à la contribution mobilière a été multiplié par un coefficient égal au rapport constaté entre le total des valeurs locatives issues de la révision et celui des anciennes bases, soit pour la Ville de Lille :

Montant des nouvelles valeurs locatives brutes / Montant des anciens loyers matriciels bruts =
157 543 180 / 383 527 =
coefficient = 410,775

C'est-à-dire que les nouvelles bases brutes d'imposition pour la taxe d'habitation étant supérieures de 410,775 fois à celles des anciens loyers matriciels bruts, le loyer matriciel de 1973 de chaque logement a été actualisé et converti en valeur locative de référence en appliquant ce coefficient.

b) Cette valeur locative de référence a ensuite été comparée avec chaque nouvelle valeur locative réelle.

c) La différence (en + ou en —) entre ces deux données est réduite d'un sixième chaque année.

EXEMPLE D'APPLICATION

LOGEMENT	LOYER MATRICIEL BRUT 1973	VALEUR LOCATIVE DE RÉFÉRENCE	NOUVELLE VALEUR LOCATIVE RÉELLE	DIFFÉRENCE A RÉPARTIR SUR 5 ANS
X...	9,00 F × 410,775	= 3 697 arrondie à 3 690	4 920	+ 1 230 (soit 205 F par an)
Y...	7,80 F × 410,775	= 3 204 arrondie à 3 200	2 580	— 620 (soit 103 F par an)
Z...	3,20 F × 410,775	= 1 314 arrondie à 1 310	1 720	+ 410 (soit 68 F par an)

**Montant des valeurs locatives brutes
à retenir pour les années
1974 à 1979**

	1974	1975	1976	1977	1978	1979
<i>LOGEMENT X...</i>	3 690	3 895	4 100	4 305	4 510	<i>valeur locative réelle</i>
	+ 205	+ 205	+ 205	+ 205	+ 205	
	<u>3 895</u>	<u>4 100</u>	<u>4 305</u>	<u>4 510</u>	<u>4 715</u>	
<i>Valeur locative brute retenue</i>	= 3 890	4 100	4 300	4 510	4 710	4 920
<i>LOGEMENT Y...</i>	3 200	3 097	2 994	2 891	2 788	<i>valeur locative réelle</i>
	- 103	- 103	- 103	- 103	- 103	
	<u>3 097</u>	<u>2 994</u>	<u>2 891</u>	<u>2 788</u>	<u>2 685</u>	
<i>Valeur locative brute retenue</i>	= 3 090	2 990	2 890	2 780	2 680	2 580
<i>LOGEMENT Z...</i>	1 310	1 378	1 446	1 514	1 582	<i>valeur locative réelle</i>
	+ 68	+ 68	+ 68	+ 68	+ 68	
	<u>1 378</u>	<u>1 446</u>	<u>1 514</u>	<u>1 582</u>	<u>1 650</u>	
<i>Valeur locative brute retenue</i>	= 1 370	1 440	1 510	1 580	1 650	1 720

Ces exemples illustrent le mécanisme d'étalement des nouvelles valeurs locatives brutes. Il doit permettre à chaque contribuable d'apprécier l'évolution (en + ou en -) de sa propre base d'imposition en comparant la différence constatée entre ses feuilles d'impôts de 1974 et 1975, différence qu'il devrait retrouver (à 10 F près compte tenu de la procédure d'arrondissement des sommes à la dizaine de francs inférieure) en 1976 et jusqu'en 1979.

les abattements

Régime antérieur

Avant la réforme, intervenue au 1^{er} janvier 1974, les contribuables lillois bénéficiaient des abattements ci-après au titre de la contribution mobilière :

- 1°) Abattement facultatif à la base, par logement : 2,40 F
- 2°) Abattement obligatoire pour charges de famille
 - par personne à charge : 0,60
 - taux doublé par personne, soit 1,20

pour les contribuables ayant plus de 3 personnes à charge.

Soit :

- 1 personne à charge : 0,60
- 2 personnes à charge : 1,20
- 3 personnes à charge : 1,80
- 4 personnes à charge : 2,40
- 5 personnes à charge : 3,00
- 6 personnes à charge : 3,60
- 7 personnes à charge : 4,20
- etc.

Pour 1974, ces abattements ont été maintenus, mais ils ont fait l'objet d'une actualisation identique à celle des anciens loyers matriciels c'est-à-dire que les taux de base ont également été convertis en appliquant le coefficient 410,775 :

- Abattement à la base, $2,40 \times 410,775 = 980$ F
- Abattement pour charges de famille :
 - Pour les foyers jusque 3 personnes à charge par personne $0,60 \times 410,775 = 240$;

■ Pour les foyers de plus de 3 personnes à charge par personne $1,20 \times 410,775 = 490$.

Soit :

- 1 personne à charge : 240 F
- 2 personnes à charge : $240 \times 2 = 480$ F
- 3 personnes à charge : $240 \times 3 = 720$ F
- 4 personnes à charge : $490 \times 4 = 1 960$ F
- 5 personnes à charge : $490 \times 5 = 2 450$ F
- 6 personnes à charge : $490 \times 6 = 2 940$ F
- 7 personnes à charge : $490 \times 7 = 3 430$ F
- etc.

Régime applicable à compter de 1975

Mise en œuvre des nouvelles mesures concernant les abattements limités à :

- Abattement facultatif à la base : 10 %, 15 % ou 20 % de la valeur locative moyenne des locaux d'habitation
- Abattement obligatoire pour charges de famille :
 - a) pour chacune des deux premières personnes à charge :
 - 10 %, 15 % ou 20 % de cette même valeur locative moyenne ;

b) pour chacune des personnes suivantes : 15 %, 20 % ou 25 % de cette valeur.

(chiffres arrondis à la dizaine de francs inférieure).

Le Conseil Municipal de la Ville de Lille a décidé d'appliquer les taux ci-après :

- Abattement facultatif à la base : 10 %
- Abattement obligatoire pour charges de famille :
 - a) pour les 2 premières personnes à charge : 15 % ;
 - b) pour chacune des personnes suivantes : 20 % .

base

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation de la Ville de Lille s'élève à 2 160 F.

Soit :

- Abattement à la base : $2 160 \times 10 \% = 216$ F arrondi à 210 F ;
- Abattement pour charges de famille :
 - a) pour chacune des 2 premières personnes à charge : $2 160 \times 15 \% = 324$ F arrondi à 320 F ;

b) pour chacune des personnes suivantes :
 $2\ 160 \times 20\ \% = 432\ F$
 arrondi à 430 F.

mesures transitoires d'application

Comme pour les nouvelles valeurs locatives brutes il est possible d'étaler jusqu'en 1980 les effets de l'application des nouveaux abattements en réduisant progressivement les anciens taux (actualisés en 1974) afin d'éviter l'incidence importante qui résulterait de la mise en œuvre dès 1975 des nouveaux abattements.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter cet étalement qui s'appliquera ainsi :

— **Abattement à la base :**
 Son taux actualisé ou converti à 980 F en 1974 doit être ramené à 210 F en 1980, soit une réduction globale de 770 F répartie comme suit :
 — 130 F par an, de 1975 à 1979 ;
 — 120 F pour l'année 1980.

Pour les années considérées, l'abattement s'élèvera donc :

1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
980 F	850 F	720 F	590 F	460 F	330 F	210 F
	— 130	— 130	— 130	— 130	— 130	— 120

— **Abattement pour charges de famille :** selon le même principe et en fonction du nombre de personnes à charge, les abattements convertis de 1974 doivent être réduits comme suit jusqu'en 1980 :

Nbre de personnes à charge	Abattement converti année 1974 (voir page 9)	Nouveaux abattements applicables en 1980 (voir ci-dessus)	Différence à répartir	Soit une réduction par an de	
				de 1975 à 1978	en 1979 et 1980
1	240	320	—	—	—
2	480	640 (320 × 2)	—	—	—
3	720	1 070 (640 + 430)	—	—	—
4	1 960	1 500 (640 + 430 × 2)	460	80	70
5	2 450	1 930 (640 + 430 × 3)	520	90	80
6	2 940	2 360 (640 + 430 × 4)	580	100	90
7 etc.	3 430	2 790 (640 + 430 × 5)	640	110	100

Pour les foyers comprenant 1, 2 et 3 personnes à charge les nouveaux abattements, supérieurs aux anciens dégrèvements sont appliqués dès 1975.

Les taux suivants seront donc retenus pour les années 1974 à 1980 :

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1 personne à charge	240	320	320	320	320	320	320
2 personnes à charge	480	640	640	640	640	640	640
3 personnes à charge	720	1 070	1 070	1 070	1 070	1 070	1 070
4 personnes à charge	1 960	1 880 (— 80 F)	1 800 (— 80 F)	1 720 (— 80 F)	1 640 (— 80 F)	1 570 (— 70 F)	1 500 (— 70 F)
5 personnes à charge	2 450	2 360 (— 90 F)	2 270 (— 90 F)	2 180 (— 90 F)	2 090 (— 90 F)	2 010 (— 80 F)	1 930 (— 80 F)
6 personnes à charge	2 940	2 840 (— 100 F)	2 740 (— 100 F)	2 640 (— 100 F)	2 540 (— 100 F)	2 450 (— 90 F)	2 360 (— 90 F)
7 personnes à charge etc.	3 430	3 320 (— 110 F)	3 210 (— 110 F)	3 100 (— 110 F)	2 990 (— 110 F)	2 890 (— 100 F)	2 790 (— 100 F)

Soit un montant total des abattements à la base et pour charges de famille de :

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
<i>Aucune personne à charge (Abatt. à la base seulement)</i>	980	850	720	590	460	330	210
<i>1 personne à charge</i>	1 220 (980 + 240)	1 170 (850 + 320)	1 040 (720 + 320)	910 (590 + 320)	780 (460 + 320)	650 (330 + 320)	530 (210 + 320)
<i>2 personnes à charge</i>	1 460 (980 + 480)	1 490 (850 + 640)	1 360 (720 + 640)	1 230 (590 + 640)	1 100 (460 + 640)	970 (330 + 640)	850 (210 + 640)
<i>3 personnes à charge</i>	1 700 (980 + 720)	1 920 (850 + 1 070)	1 790 (720 + 1 070)	1 660 (590 + 1 070)	1 530 (460 + 1 070)	1 400 (330 + 1 070)	1 280 (210 + 1 070)
<i>4 personnes à charge</i>	2 940 (980 + 1 960)	2 730 (850 + 1 880)	2 520 (720 + 1 800)	2 310 (590 + 1 720)	2 100 (460 + 1 640)	1 900 (330 + 1 570)	1 710 (210 + 1 500)
<i>5 personnes à charge</i>	3 430 (980 + 2 450)	3 210 (850 + 2 360)	2 990 (720 + 2 270)	2 770 (590 + 2 180)	2 550 (460 + 2 090)	2 340 (330 + 2 010)	2 140 (210 + 1 930)
<i>6 personnes à charge</i>	3 920 (980 + 2 940)	3 690 (850 + 2 840)	3 460 (720 + 2 740)	3 230 (590 + 2 640)	3 000 (460 + 2 540)	2 780 (330 + 2 450)	2 570 (210 + 2 360)
<i>7 personnes à charge etc.</i>	4 410 (980 + 3 430)	4 170 (850 + 3 320)	3 930 (720 + 3 210)	3 690 (590 + 3 100)	3 450 (460 + 2 990)	3 220 (330 + 2 890)	3 000 (210 + 2 790)

Selon le nombre de personnes à charge, ce sont les chiffres fixés dans cette grille qui figurent sous la rubrique « *Abattements* » des feuilles d'impôts des contribuables lillois pour chaque année considérée.

— **Valeur locative imposable :**
Elle correspond à la valeur locative nette c'est-à-dire :
Valeur locative brute — *Abattements*
C'est sur cette valeur locative imposable qu'est appliqué le taux d'imposition.

Cette base imposable subira donc jusqu'en 1980 les variations dues à l'application à la fois de l'étalement des valeurs locatives brutes et des abattements.

Exemples :
En reprenant ceux cités précédemment et en supposant que :
— le logement X comprend 4 personnes à charge ;
— le logement Y comprend 2 personnes à charge ;
— le logement Z ne comprend aucune personne à charge.

LOGEMENT X

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
<i>Valeur locative brute (voir page n° 9)</i>	3 890	4 100	4 300	4 510	4 710	4 920	4 920
<i>Abattements (voir page n° 11)</i>	2 940	2 730	2 520	2 310	2 100	1 900	1 710
Valeur locative imposable	950	1 370	1 780	2 200	2 610	3 020	3 210

LOGEMENT Y

<i>Valeur locative brute</i>	3 090	2 990	2 890	2 780	2 680	2 580	2 580
<i>Abattements</i>	1 460	1 490	1 360	1 230	1 100	970	850
Valeur locative imposable	1 630	1 500	1 530	1 550	1 580	1 610	1 730

LOGEMENT Z

<i>Valeur locative brute</i>	1 370	1 440	1 510	1 580	1 650	1 720	1 720
<i>Abattements</i>	980	850	720	590	460	330	210
Valeur locative imposable	390	590	790	990	1 190	1 390	1 510

Ces exemples démontrent l'évolution progressive et plus ou moins importante des valeurs locatives imposables résultant de la double incidence annuelle jusqu'en 1979 de l'augmentation (ou de la diminution pour le logement Y) des valeurs locatives

brutes et, jusqu'en 1980, de la réduction des abattements.

— Taux d'imposition :

Il s'applique à la valeur locative imposable de chaque habitation. Il est fixé chaque année, en fonction du montant de l'impôt à recouvrer.

Exemple :

Impôt recouvré en 1975 pour :

— La Ville de Lille :	19 578 052	soit 42 %
— La Communauté urbaine :	13 089 266	soit 28 %
— Le Département	10 779 065	soit 23 %
— L'État (frais d'assiette et de recouvrement)	3 258 479	soit 7 %
TOTAL	46 704 862	100 %

MONTANT DES VALEURS LOCATIVES IMPOSABLES

89 697 980 F

— TAUX D'IMPOSITION : $\frac{46\,704\,862}{89\,697\,980} = 0,521$ ou 52,1 %

— Montant de l'impôt :

C'est le résultat de l'application mathématique de la valeur locative

imposable multipliée par le taux d'imposition.

Exemples déjà mentionnés : IMPOT 1975

	Logement X	Logement Y	Logement Z
Valeur locative imposable	1 370	1 500	590
Taux d'imposition	× 52,1 %	× 52,1 %	× 52,1 %
MONTANT DE L'IMPOT	713,00	781,00	307,00

CONCLUSION

La modernisation des bases de la fiscalité locale a bouleversé l'assiette de la taxe d'habitation par suite, d'une part de son actualisation et, d'autre part de l'étalement sur cinq années des effets de l'application des nouvelles bases et des nouveaux taux d'abattements.

Il est concevable, dans ces conditions, d'admettre que le contribuable lillois soit désorienté lorsqu'il compare, chaque année, depuis 1974, sa feuille d'impôt avec celle de l'année précédente et qu'il constate que tous les éléments en sont modifiés.

Cette étude a été établie afin d'expliquer et de justifier ces différences. Nous souhaitons malgré sa complexité, quelle soit comprise de tous et qu'elle permette ainsi de répondre aux questions posées.

Le Directeur
Général
des Services
des Finances
de l'Informatique
et des Achats,
A. VILLETTE

IMPOT 1976

Pour l'année 1976, les taux d'imposition ont été déterminés par collectivité, en fonction du produit à recouvrer pour chacune d'elles :

	Impôt à recouvrer (y compris frais d'assiette au profit de l'État)	Montant des valeurs locatives imposables	Taux d'imposition
Ville de Lille	24 869 103	99 421 970	= 0,25 soit 25 %
Communauté Urbaine	16 205 790	99 421 970	= 0,163 soit 16,3 %
Département	6 233 480	99 421 970	= 0,0627 soit 6,27 %
Région	212 275	99 421 970	= 0,00214 soit 0,214 %
Soit un taux global d'imposition de			47,784 %

Les logements cités dans les exemples seront donc imposés comme suit, cette année :

	Valeur locative brute voir page 9	Abattement voir page 11	Valeur locative imposable	IMPOT				Total
				Ville 25 %	Communauté 16,3 %	Départ. 6,27 %	Région 0,214 %	
Logem. X	4 300	2 520	1 780	445	290	112	4	851
Logem. Y	2 890	1 360	1 530	383	249	96	3	731
Logem. Z	1 510	720	790	198	129	50	2	379

9

grands quartiers

Pour faciliter la participation des citoyens, le conseil municipal dans sa séance du 23 décembre a décidé de découper la ville en neuf secteurs qui seront chacun, dotés d'une mairie annexe et d'une commission consultative.

La mise en place des mairies annexes a pour but de rapprocher les services communaux des habitants en leur facilitant les démarches administratives. Après les Bois-Blancs, Fives, le Vieux-Lille et Sud, ce sont Moulin, Wazemmes, Saint-Maurice, faubourg de Béthune et Esquermes-Vauban qui vont avoir leur mairie de quartier.

La création de commissions consultatives, qui se fera après les élections municipales de mars, devrait permettre aux élus, en siégeant dans les quartiers, d'associer davantage les habitants à la définition des besoins et à la priorité des équipements à implanter.

La composition de ces commissions, leur compétence, leurs relations avec les actuels comités de coordination font l'objet d'études plus précises, mais déjà on peut affirmer que l'esprit de la décision municipale se caractérise par une réelle volonté de



décentralisation et par la mise en place d'une démocratie de participation qui complètera la démocratie de représentation.

Chaque quartier de Lille correspond à peu près à une ville moyenne de 15 à 20 000 habitants et a droit en quelque sorte à des équipements urbains qui permettront à chaque catégorie d'âge de trouver sur place les conditions de leur épanouissement.

Parallèlement, la vocation régionale et européenne de la Métropole exige qu'un certain nombre de grands équipements culturels, sportifs, économiques soient implantés à Lille et pris en charge financièrement par un nombre plus important d'habitants. D'où le double objectif poursuivi par Pierre Mauroy et le conseil municipal : créer des cellules

d'animation et de concertation à l'échelle humaine et, parallèlement, agrandir Lille pour lui permettre de remplir sa mission de capitale régionale.

Tout en renforçant l'unité de la ville qui sera toujours dirigée par le conseil municipal seul compétent pour gérer les deniers publics et définir les grandes orientations de la politique municipale, il s'agit de rendre l'initiative locale aux citoyens en les associant davantage à la préparation des décisions qui concernent leur cadre de vie.

Cette nouvelle perspective devrait inciter les communes avoisinantes à envisager favorablement leur association avec Lille puisqu'elles seraient assurées de garder leur personnalité dans ce « Grand Lille » aux quartiers reconnus comme des communautés de base naturelles.

6 ans
de gestion

Relations publiques et Animation urbaine

En créant, en 1973, au sein de l'Administration Municipale une direction des « Relations Publiques et de l'Animation Urbaine », Pierre MAUROY manifestait sa volonté de donner à Lille le rayonnement d'une grande Métropole et de développer au maximum dans sa Ville la démocratie locale.

En effet, pour jouer pleinement son rôle de capitale d'une région de quatre millions d'habitants, située au cœur de l'Europe du Nord-Ouest, Lille devait pratiquer une politique d'ouverture aux autres régions et de relations avec l'extérieur en assumant une réelle fonction d'accueil.

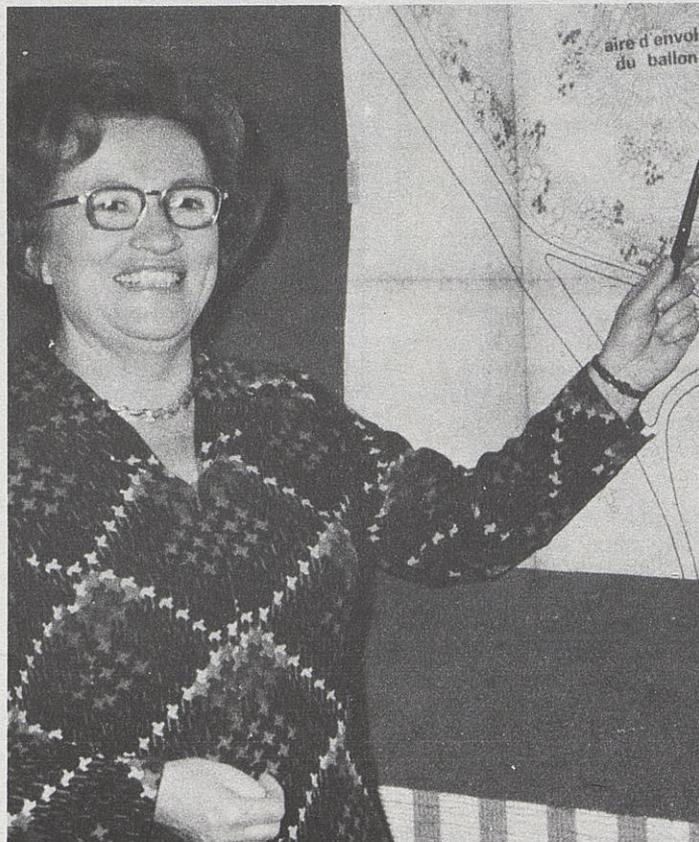
Quant à la Démocratie, elle suppose toujours une information objective — la Municipalité s'est donc efforcée d'informer régulièrement les habitants — mais elle réclame aussi, pour être effective, un certain nombre de relais au niveau duquel les citoyens participent plus facilement.

■ **Les Associations locales**, qu'elles soient sportives, sociales ou culturelles, jouent ce rôle de relais. Elles permettent au citoyen de dépasser son problème personnel pour s'intégrer dans une action collective.

C'est parce que la Municipalité connaît toutes les forces vives que représentent les Associations Lilloises dans leur diversité qu'elle a décidé de mener avec elles une concertation active

■ **Les quartiers** constituent, eux aussi, dans la Ville de véritables communautés de base naturelle. On se dit « de Fives », « de Moulins », « de Wazemmes », « du Sud » ou « du Vieux-Lille », avant d'être Lillois. Une solidarité existe entre les habitants d'un même quartier. Ce sentiment d'appartenance est une richesse sociologique sur laquelle la démocratie locale doit s'appuyer. Aussi la municipalité s'est-elle efforcée de redonner à chaque quartier toute son importance comme intermédiaire entre les logements et la Ville, c'est pourquoi elle a mis en place une politique d'animation basée sur une décentralisation effective.

Faire connaître Lille, informer les habitants, organiser la concertation, animer les quartiers, sont les grandes tâches qui incombent à la Direction des Relations Publiques et de l'Animation Urbaine.



Monique BOUCHEZ,
adjoint délégué
aux Relations publiques
et à l'Animation urbaine

Faire connaître Lille

La mission des Relations Publiques comporte deux tâches essentielles :

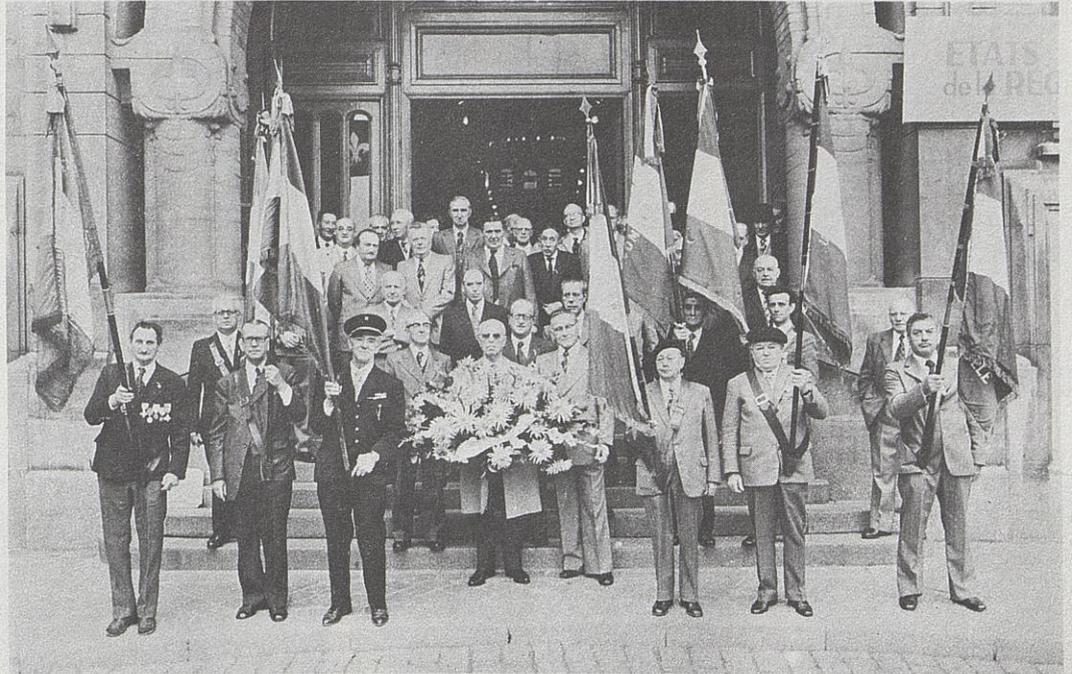
— **Faire connaître LILLE** à l'extérieur en donnant une bonne image de marque de la Ville ce qui réclame un dialogue permanent avec la presse et la participation à certaines grandes manifestations nationales ou internationales.

Les nombreux reportages sur Lille publiés par des grands quotidiens ou hebdomadaires, sa qualification de « *Ville d'Art* » témoignent de l'action entreprise dans ce domaine.

— Bien **recevoir** tous ceux qui viennent en visite à Lille ce qui suppose l'organisation de réceptions, le prêt de salles, des contacts permanents avec les Associations, une présence dans toutes les manifestations locales.

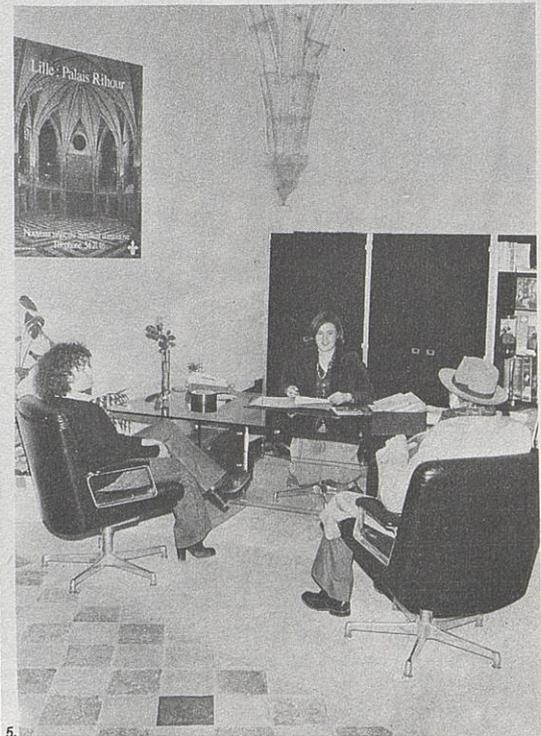
A l'Hôtel de Ville on accueille aussi bien les ambassadeurs, les jeunes travailleurs, les syndicalistes, les artistes, les délégations de congrès...

Cette fonction d'accueil, la Ville la partage avec le Syndicat d'Initiative à qui elle apporte une aide substantielle. Depuis qu'il est installé dans le Palais Rihour, l'Office du Tourisme mène une action de plus en plus dynamique, en collaboration avec le service des Relations Publiques de la Ville.



Réception à l'hôtel de ville par...

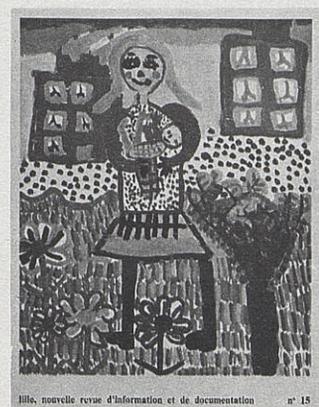
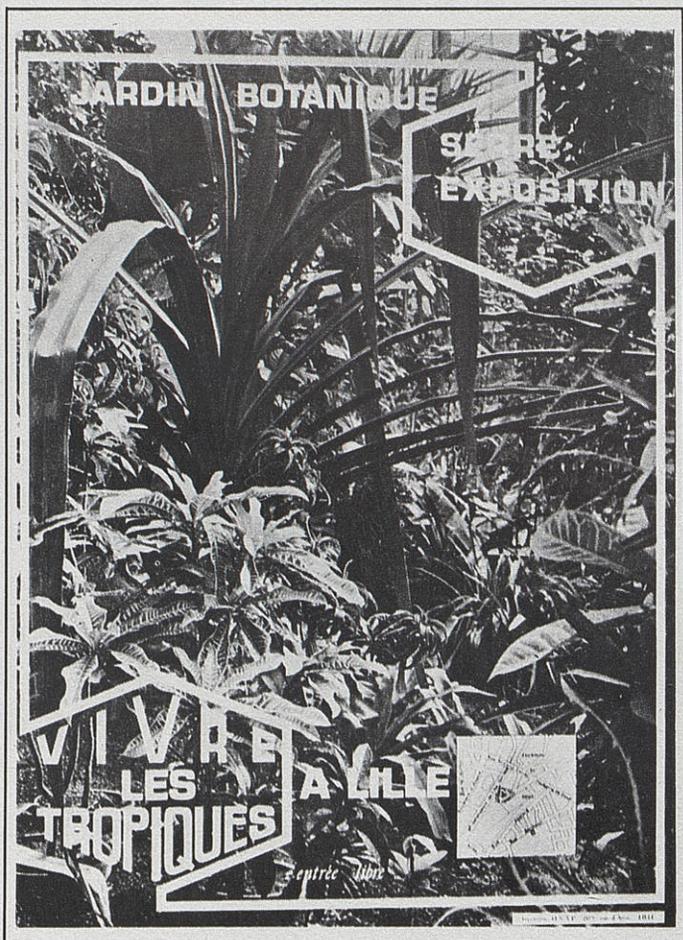
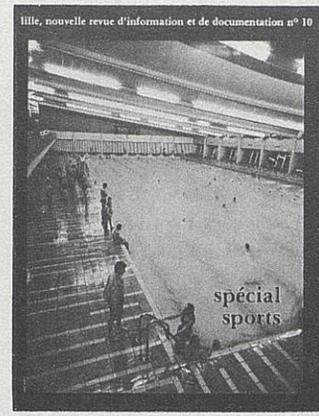
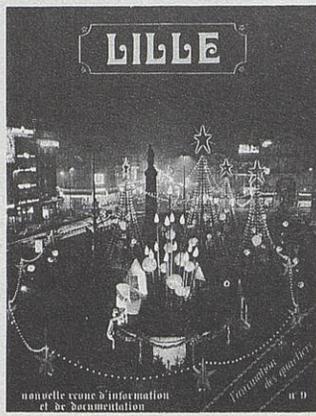
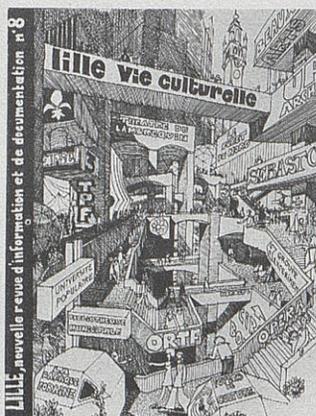
1. Un groupe d'anciens combattants.
2. L'ambassadeur des U.S.A.
3. L'association « Les Provinces françaises »
4. Le ministre de l'Industrie légère de l'U.R.S.S.
5. Au Palais Rihour, l'accueil du syndicat d'initiative.



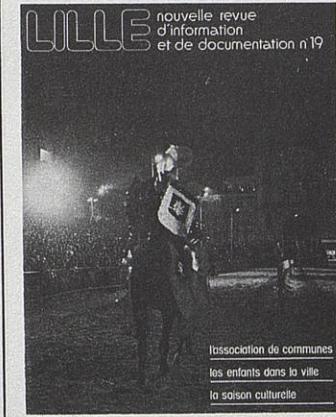
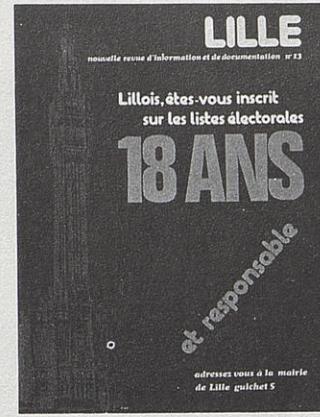
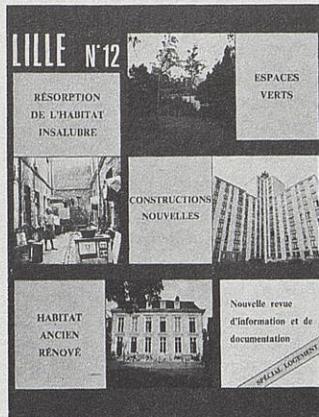
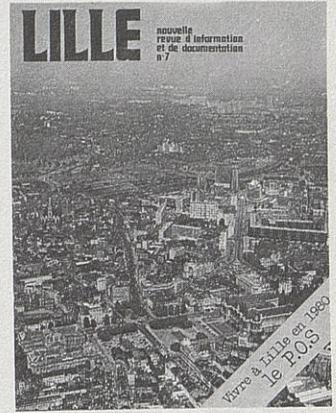
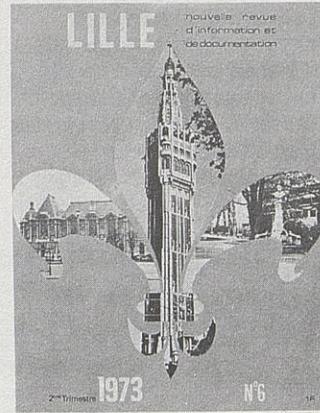
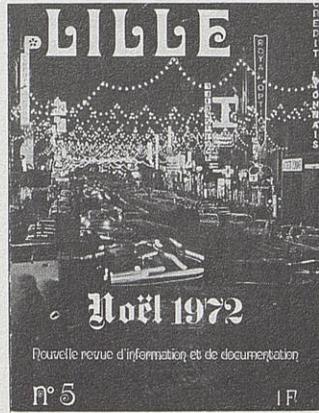
Informer les Lillois

Il s'agit cette fois de faire connaître aux Lillois les problèmes qui se posent à la Ville, les difficultés rencontrées pour les résoudre, d'expliquer les solutions adoptées par la Municipalité.

L'instrument privilégié de cette politique d'information est d'abord la Revue Municipale qui chaque trimestre présente un dossier et apporte régulièrement un compte-rendu de mandat.



Des affiches placées dans les diverses planimètres de la Ville incitent également les habitants à utiliser les grands équipements collectifs (piscines, crèches, bibliothèques, espaces verts) et à fréquenter les diverses manifestations culturelles.



Par ailleurs, au cours de très nombreuses réunions d'information, le Député-Maire Pierre MAUROY et les Conseillers Municipaux se sont efforcés d'expliquer aux habitants des quartiers les grands choix collectifs qui concernent leur cadre de vie (P.O.S., Équipement collectif, Renovation Urbaine, Plan de Circulation, etc.).



Mais à l'époque de l'audio-visuel, l'information écrite et verbale ne suffit plus, c'est pourquoi des montages de diapositives ont été réalisés par la Direction des Relations Publiques, pour témoigner de l'action entreprise et susciter des réactions.

Une nouvelle étape sera bientôt franchie grâce à l'utilisation de la Vidéo, qui permettra non seulement de retransmettre des débats, mais aussi à des habitants de s'exprimer par l'image.

Intensifier la concer- tation

L'information cette fois est ascendante puisque le but poursuivi est de permettre à la population d'exprimer ses besoins et de faire des suggestions.

A Lille, le HAUT COMITÉ A L'ANIMATION, avec ses huit Commissions de travail et les deux Offices Municipaux des Sports et de la Jeunesse qui en font partie, devient le lieu privilégié de la

concertation. Il permet à chaque groupe de travail d'élargir son audience en faisant connaître aux autres secteurs de la vie lilloise, les propositions qu'il présente à la Municipalité.

Rappelons très brièvement quelques-unes des suggestions faites et ses résultats obtenus :

■ La Commission 3^e Age a lancé l'opération T.V. et a obtenu l'aide de la Ville pour réparer les téléviseurs offerts par des Commerçants et des particuliers et remis aux personnes âgées.

Elle a suscité la prise en charge dans le cadre du GEDAL de trois Animateurs pour les Clubs et Foyers du 3^e Age.

Elle a étudié l'aménagement d'une Maison de Vacances pour le 3^e Age.

■ La Commission Enfance et Famille a mis en évidence l'utilité des haltes garderies dans les Centres Sociaux et obtenu leur financement à 50 % par la Ville. Elle étudie la possibilité de créer à Lille des Maisons de la petite enfance.

■ La Commission Prévention Animation a demandé à ce que les terrains non aménagés soient confiés par convention à des Associations pour en faire des « mini-terrains d'aventure » (ceci a été fait avec le LABEL pour la rue Maracci, avec les Clubs de Prévention pour les Bois-Blancs).

Cette Commission, en collaboration avec l'O.M.J., prépare actuellement une Table ronde sur la délinquance juvénile.

■ La Commission Cadre de vie a soutenu les démarches des Comités de quartiers pour l'aménagement de la

place Vanhoenacker, pour la mise en place du Centre d'Artisanat de Wazemmes et la préparation du Carnaval.

■ La Commission Culture avait présenté un énorme dossier... : l'aménagement de la Salle Salengro est l'aboutissement de l'un de ces projets. Un groupe de réflexion poursuit son étude sur les Théâtres Municipaux.

■ L'Office Municipal de la Jeunesse a déposé des rapports sur la nécessité d'un Centre d'Hébergement à Lille, sur la réinstallation de l'Auberge de la Jeunesse, sur le nécessaire financement de la Formation des Bénévoles.

Le bilan est donc loin d'être négatif.

Mais pour donner plus d'efficacité à son travail, le Haut Comité à l'Animation a demandé à la Ville d'être doté d'un secrétariat permanent. Celui-ci sera mis en place incessamment.



Le Groupe Permanent du Haut Comité à l'Animation

Animer les quartiers

La concertation ne se réalise pas seulement au niveau de la Ville, elle se poursuit surtout à l'échelon du quartier, par l'intermédiaire notamment des **Comités de Coordination**.

Ces Comités, comme le Haut Comité, constituent des structures souples de concertation entre les Associations implantées dans un quartier, et ceci en vue d'une **animation globale** et d'un dialogue avec les pouvoirs publics.

L'un des objectifs de l'animation vise à amener les habitants à devenir plus responsables de leur cadre de vie. C'est ainsi qu'à Belfort et à Lille-Sud les comités de quartiers ont été les pivots autour desquels s'est organisée la consultation de la population pour les opérations de réhabilitation. Ils ont été amenés à proposer les aménagements et les programmes d'équipements... Associés à l'élaboration des projets, les habitants seront certainement mieux préparés à gérer les équipements collectifs.

A Saint-Sauveur, c'est le Comité de quartier qui a suscité la création d'un **marché hebdomadaire** indispensable lieu d'approvisionnement, mais aussi de rencontre pour des habitants qui ne se connaissent pas encore beaucoup.

A Vauban, le Comité a réalisé un livret d'accueil pour les nouveaux arrivés et organisé une belle exposition d'urbanisme.

A Wazemmes, le Comité s'interroge sur la rénovation du quartier... et, de plus, il soutient activement les efforts de « *Recherche et Création* » pour préparer le prochain Carnaval. Il s'agit cette fois de redonner à la population le goût de la fête, une fête dont les artisans sont les habitants eux-mêmes. Tel est également l'objectif des Semaines d'Animation qui se tiennent en mai et juin.

Il existe actuellement onze comités de quartiers à Lille. Tous n'ont pas la même vitalité, mais beaucoup ont permis aux habitants qui le voulaient de s'intéresser à la vie collective et d'y prendre une part active.

Les objectifs assignés à l'animation permettent d'affirmer que les premiers agents de cette animation sont les Associations et les habitants eux-mêmes.

Mais l'urbanisation rapide que nous connaissons engendre souvent l'isolement ; la société de Consommation dans laquelle nous vivons provoque une certaine passivité des citoyens. C'est pourquoi il est apparu indispensable de mettre en place un corps d'animateurs urbains.

Pour assurer le financement de plusieurs postes d'animateurs de quartiers, pour garantir leur indépendance à l'égard du pouvoir communal et des organismes sociaux, voire même des associations, la Ville a suscité la création d'une association pluraliste, le **GEDAL** (Groupement d'études et de développement de l'animation lilloise), qui est légalement né en juillet 1974.

Comme son nom l'indique, le GEDAL regroupe tous ceux qui interviennent dans l'animation de la Ville.



*Le Comité de quartier
de Wazemmes
réuni...*

La participation financière des membres du GEDAL a permis le recrutement de douze animateurs, dont certains sont attachés à un équipement (comme les jardins d'Aventures), d'autres sont spécialisés pour une catégorie d'habitants (comme le troisième âge). Mais la vocation essentielle du GEDAL reste le recrutement des animateurs de quartiers.

Ceux-ci assument une fonction de mise en relation et de coordination. Ils aident les bénévoles à répondre aux besoins de la population. Le travail des animateurs de quartiers se fait sous l'impulsion du directeur du GEDAL, et en étroite liaison avec les Comités de quartiers.

Le GEDAL s'est vu également confier par convention la gestion des jardins de loisirs qui actuellement ne fonctionnent que dans la partie « *jardin d'aventures* ».

Ces équipements sont destinés à permettre aux petits citadins de retrouver le contact avec la nature, de se dépenser physiquement et, surtout, de faire l'apprentissage de la liberté.

Le GEDAL assure la gestion de cet équipement avec un **Conseil d'Animation** qui, dans un premier temps, a regroupé les Associations lilloises qui s'occupent de l'enfance (Francas - Label - Éclaireurs - Associations familiales...) et, dans un deuxième temps, fera appel aux parents du quartier. Ce Conseil d'Animation s'est occupé du programme de loisirs et de la pédagogie pratiquée. Il a été confronté très vite, aux Dondaines, avec les problèmes de la **délinquance juvénile**, problèmes qui se sont manifestés par des dégradations mais, qui dans leurs causes les plus profondes, interpellent tous les éducateurs. Ceux-ci ne peuvent accepter de réprimer des adolescents qui éprouvent avant tout un besoin de relations. C'est une recherche à laquelle s'attelle le Conseil d'Animation et les Animateurs.

Le Haut Comité à l'Animation, les Comités de quartiers et le GEDAL constituent les trois piliers de la politique d'animation de la Ville.

Finalement on peut dire que tous ceux qui travaillent dans cette Direction Administrative, qu'il s'agisse des fonctionnaires municipaux ou des Élus, servent deux grandes ambitions :

- Favoriser la promotion de la Ville en améliorant les relations avec l'extérieur,
- Développer la démocratie locale en facilitant les relations entre le pouvoir communal et les citoyens.

Une nouvelle étape sera sans doute franchie dans les six prochaines années par l'amélioration du fonctionnement des structures existantes et l'utilisation des moyens audio-visuels.

Monique BOUCHEZ
Adjoint délégué
aux Relations Publiques
et à l'Animation Urbaine



*M. André CANDELA,
directeur du GEDAL,
coordonne le travail des
animateurs de quartiers.*



Jean-Paul KORBAS (à droite), animateur de Lille-Sud, en réunion de travail.

Colloque sur l'Animation urbaine : un nouveau souffle pour la vie locale



Dans les nouveaux locaux de la maison de l'éducation permanente, récemment restaurée, se tenait samedi 27 et dimanche 28 novembre, le deuxième colloque sur l'animation urbaine.

Sous la présidence de M. Marceau FRISON, premier adjoint au maire, des élus, de nombreux responsables d'associations et d'équipement se sont penchés sur les problèmes d'animation urbaine.

L'idée d'une politique de quartiers, émise il y a trois ans par la municipalité au cours d'un premier colloque, a fait son chemin. Il s'agissait de forger des instruments permettant aux quartiers de redonner un nouveau « *souffle* » à la vie locale.

Ce projet s'accompagnait évidemment de la mise en place d'une véritable politique de décentralisation administrative.



l'animation : un bilan positif

Lors de la séance inaugurale, Monique BOUCHEZ, adjoint au maire chargé de l'animation urbaine, dressa un bilan de ces trois années d'expériences neuves et aussi de tâtonnements. Elle rappela les trois grandes propositions définies par le premier colloque : une structure globale de concertation (le Haut Comité à l'Animation), des comités de quartier, et enfin un groupe d'animateurs ; pour coordonner le travail de ces animateurs un organisme gestionnaire, collecteur de fonds, allait être créé : le GEDAL.

Comment ont fonctionné depuis ces différentes institutions, comment améliorer ce

fonctionnement, quelles modifications y apporter ?

La vocation du Haut Comité à l'Animation était multiple : permettre des échanges approfondis entre les associations et les élus, susciter des rencontres entre les personnes de ces associations, où elles pourraient confronter les expériences menées ponctuellement à travers la ville.

Après trois ans de travail, le Haut Comité peut rendre compte d'un bilan positif : à son actif, la prise en charge par la ville de trois animateurs du troisième âge, le financement partiel des haltes-garderies, le doublement des subventions aux associations de jeunesse, la mise à disposition des associations de plusieurs terrains de jeux.

Les points noirs ? Une information qui ne « passe » pas toujours très bien, la charge que représente, pour des bénévoles, la participation à ce Comité.

Quant aux comités de quartiers, ils peuvent témoigner de résultats encourageants, malgré les difficultés rencontrées : longueur des démarches administratives, difficultés matérielles diverses.

A propos du GEDAL, Monique BOUCHEZ devait insister sur la pluralité des financements de cet organisme, trop souvent taxé de « municipal » et rappeler les tâches précises qui lui sont assignées : coordonner le travail de douze animateurs, gérer certains équipements, et développer, depuis peu de temps, un secteur d'études en matière d'animation urbaine.

vers une seconde étape

Monique BOUCHEZ conclut son bilan en démontrant que « la nécessité d'une seconde étape, se faisait sentir ».

Cette nouvelle étape, on pouvait l'entrevoir dans les exposés qui allaient suivre. Tout d'abord M. Robert JEANSON, sociologue à l'agence d'urbanisme de la Communauté Urbaine, précisa que l'animation ne se limitait pas au domaine des loisirs : elle signifie l'éclatement des barrières de l'individualisme engendrées par une société capitaliste.

L'animation, c'est la lutte contre un système oppressant qui a fait disparaître la vie de quartier. Chacun, affirme-t-il, se situe désormais dans la société par rapport à son mode de consommation.

Pour lutter contre le morcellement il faut valoriser les rencontres dans des structures associatives, mais aussi redéfinir la notion de quartier, et ne plus utiliser ce terme dans un sens strictement géographique.

L'utilisation des travaux réalisés dans le domaine des sciences humaines et particulièrement la sociologie, l'emploi des nouveaux médias, permettrait un dialogue plus approfondi de part et d'autre, où les partenaires se « *comprendraient* » mieux.

Succédant à M. JEANSON, M. Pierre BELLEVILLE, président National de « *Culture et Liberté* » s'attacha à décrire la vie associative en milieu urbain : le problème majeur étant celui de la représentativité des associations face aux élus locaux. Quelle compétence ont-elles notamment au niveau d'une gestion d'un budget ?

L'animation est-elle la multiplication d'initiatives « *tous azimuts* » ? Ces initiatives se réalisant à partir de quels moyens ? Autant de questions qui, selon M. BELLEVILLE, nous amènent au cœur du débat : à savoir le statut des animateurs, qui devait-il rappeler, n'ont pas à faire un travail d'assistance.

A ces exposés succéda un débat où les participants réunis en divers carrefours confrontèrent leurs expériences et leurs impressions après cette première journée.

Parmi les comptes rendus des rapporteurs de ces carrefours, on notait surtout une demande concernant l'information ; les propositions fusaient pour remédier à cette carence : diffusion de petits journaux de quartier, télévision par câbles, montages audiovisuels, etc.

Beaucoup ont déploré la brièveté de ce colloque, et réclamé l'organisation de nouvelles journées de réflexion sur ces thèmes.

auto-gestion et politique contractuelle

La seconde journée débuta par un exposé de M. Clément PIEUCHOT, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement et de l'Éducation permanente.

Pour M. PIEUCHOT, l'animation n'est pas une entité abstraite : développement socio-culturel et développement économique sont étroitement liés.

Aussi, parlant d'animation, faut-il toujours tenir compte de trois éléments clés : le secteur commercial, les pouvoirs publics, les associations volontaires type 1901.

Pour une véritable politique d'animation, il faut un dialogue permanent entre ces deux derniers secteurs : la décision revient de fait aux élus locaux, mais ceux-ci se doivent de consulter les associations et de les faire participer à toutes les décisions importantes.

Parmi les deux cent mille associations existant en France, M. PIEUCHOT distingue trois catégories aux motivations et aux activités diverses.

La nature des Associations peut-être soit politique, quand elles défendent une doctrine (ex. : les Associations écologiques qui présentent d'ailleurs des candidats aux élections) ; soit syndicale, quand elles regroupent des citoyens pour revendiquer (ex. : certaines associations familiales) ; soit éducative, quand elles se donnent pour but la formation des citoyens selon la philosophie à laquelle elles se rattachent (ex. : les Associations d'Éducation populaire).

Toutes ces Associations ont pour interlocuteur la Municipalité qui est seule en mesure de défendre les besoins prioritaires.

Mais c'est seulement les Associations de type éducatif qui peuvent être invitées à participer à la gestion des équipements municipaux.

Pour que cette participation soit effective M. PIEUCHOT propose la pratique du contrat. Pour lui, la gestion municipale est démobilisante, et la co-gestion est un leurre — le pouvoir n'étant jamais partagé. Il faut donc établir des contrats qui permettent de confier des missions d'intérêt général à des associations qui se verront pour ce faire, accorder une subvention par la ville.

un statut régional de l'animateur

La dernière intervention, celle de M. Pierre MAUROY, député-maire de Lille, devait rejoindre les propositions formulées pendant ces deux journées.

M. MAUROY s'efforça tout d'abord de démystifier l'idée selon laquelle, le secteur socio-culturel a « *tout le pouvoir* » alors qu'au niveau des quartiers, les responsabilités et les décisions doivent revenir aux élus.

Cette mise en garde achevée, le maire s'attacha à retracer ces trois années d'expérimentation dans le domaine de l'animation urbaine. Redéfinissant le rôle du GEDAL, Pierre MAUROY exprima le souhait qu'il reste « *un organisme technique et financier* ». Cependant, pour assumer ce rôle, il faudrait un véritable statut de l'animateur. Devant les carences gouvernementales le maire de Lille propose alors l'examen d'un statut régional. L'animateur pourrait ainsi jouer son rôle « *à plein, au carrefour du groupe* ».

Parallèlement, Pierre MAUROY exprima le souhait que l'on passe d'une politique de subvention, sorte d'« *aumône* » consentie par la ville, à une politique contractuelle. Mettant un terme au financement de l'animation dans le cadre d'une « *assistance* », la ville chargerait une association d'un travail précis pour une ou plusieurs années.

Ainsi, les associations se trouvaient directement concernées par la gestion des équipements.

Le maire aborda alors la notion complexe de « *quartier* ». Un prochain découpage de la ville donnera de nouvelles frontières aux quartiers, qui s'organiseront autour des mairies annexes, processus accélérant la politique de décentralisation entreprise par la municipalité. Cette décentralisation aboutirait vraiment sous forme d'assemblées consultatives, élues à la proportionnelle, et ce dans les années à venir. Ces conseils seraient les interlocuteurs permanents des élus et viendraient parallèlement contrôler la réalisation d'équipements collectifs dans les quartiers.

C'est en souhaitant la multiplication de telles initiatives que le député-maire de Lille devait clore le colloque apportant la preuve une fois de plus, que dans notre ville l'animation n'est pas un vain mot, mais désigne une véritable participation de tous les citoyens à la vie de la collectivité.

Joëlle Goulliart

La culture... nouveau cheval de bataille de bien des municipalités. On en parle beaucoup, on écrit beaucoup, chacun ayant la prétention, justifiée ou non, de faire du « *culturel* ».

Lille n'échappe pas à cette mode puisqu'elle se donne comme image de marque celle d'un centre d'attraction, régional et même national, tant pour le théâtre que pour la musique : allégation justifiée lorsqu'on constate le succès sans cesse croissant du festival d'automne, et la renommée des troupes théâtrales de la région.

Mais le « *culturel* », ce sont aussi les équipements permanents que l'on trouve dans une ville : bibliothèques, musées, tout ce qui, à longueur d'année, offre à la population une possibilité d'accès à l'art, à la lecture, à un autre monde infiniment différent et pourtant nourri de notre quotidien.

Qu'en est-il à Lille ?

M. OURSEL,
conservateur du Musée
des Beaux-Arts :
« Le Musée
n'est pas réservé
à une élite. Il est un lieu
ouvert à tous ».

le premier Musée de Province

Face à la Préfecture se dresse une bâtisse imposante, blanche et grise. Demandez aux promeneurs le nom et la destination de cet édifice : bien peu sauront qu'il s'agit là du Palais des Beaux-Arts.

Et pourtant, ce palais abrite le premier musée de province : premier par le nombre et la qualité de ses collections. Tel est du moins l'avis de son Conservateur M. OURSEL qui l'affirme, dit-il, d'autant plus volontiers qu'il n'y a là aucun chauvinisme : il n'est pas né à Lille.

Il faudrait au sujet de ce Musée reprendre ici le vieil adage « *nul n'est plus mal chaussé qu'un savetier* ». La plupart de nos concitoyens qui vont courir aux expositions de Bruxelles ou Paris, ignorent souvent quelles richesses recèle le Palais des Beaux-Arts. En dehors des expositions temporaires, le musée



présente en permanence l'essentiel des écoles de peinture, du XV^e siècle à nos jours.

Outre les fameux tableaux de Goya, qu'on cite abondamment, on y trouve les noms les plus prestigieux des écoles françaises, flamandes, allemandes... Au rez-de-chaussée sont rassemblées des collections uniques de céramiques, sculptures, dessins et objets d'arts divers. Le bâtiment lui-même dont la construction débuta en 1885, est aménagé au mieux de ses possibilités et à deux pas du centre ville.

apprendre à regarder

Malheureusement, constate son conservateur M. OURSEL, aller au musée n'est pas une démarche qui semble familière aux Lillois. Il semblerait que ce soit un lieu réservé à certaines personnes seulement : aux gens « *cultivés* ».

C'est pour démystifier cette idée tenace que des visites guidées ont été organisées. Des guides sont mis à la disposition de tout groupe qui en fait la demande. M. OURSEL relate à ce propos une anecdote : un groupe de retraitées de Wazemmes avaient effectué une visite commentée à la fin de laquelle elles avaient témoigné de leur désir de revenir. Depuis elles sont revenues à six reprises.

Le service d'accueil est conçu en fonction de visiteurs non formés qui viennent pour la première fois. Le but est de leur fournir un minimum d'informations qui leur rendra ce premier contact vivant et enrichissant. Il s'agit en quelque sorte d'apporter les éléments pour apprendre à « *regarder* » un tableau. Cet apprentissage devrait se faire à l'école.

C'est dans ce sens que le musée offre diverses possibilités d'accueil de groupes scolaires tant le mercredi qu'en semaine.

Il s'agit d'apprendre aux enfants, à lire une image, d'éduquer leur regard à partir des tableaux ; les plus jeunes sont ensuite invités à participer à des activités pratiques, encadrés par un guide.

Ces groupes peuvent effectuer ces visites en en faisant la demande auprès du C.R.D.P. rue Jean-Bart.

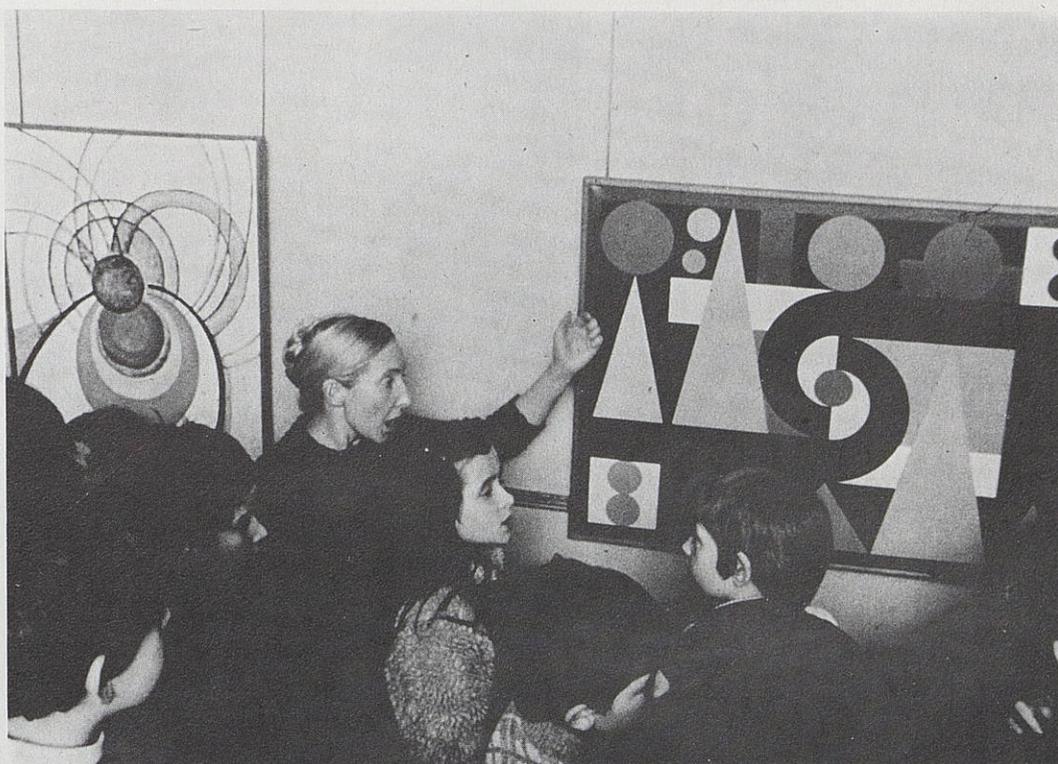
Mais ces séances ne sont pas réservées aux seuls enfants ; tous les samedis et dimanches ont lieu des visites-conférences ouvertes au grand public concernant les expositions en cours, ou les œuvres s'y trouvant en permanence.

De plus, chaque mercredi soir, se déroulent des conférences d'histoire de l'art. Cette année, ces conférences ont pour thème le XVII^e siècle flamand. Un autre volet sera consacré à la Grèce antique. Elle sont assurées par le conservateur, divers professeurs de faculté, et des spécialistes parisiens.

une démarche « naturelle »

Actuellement, on peut y visiter une exposition itinérante qui voyagera dans tout le nord de la France, sur la peinture flamande dans les musées du Nord. Dernièrement, on pouvait admirer les statues du sculpteur Dodeigne originaire de notre région.

Dans une des salles du rez-de-chaussée, sont également rassemblées temporairement les œuvres du legs Masson, legs extrêmement riche, puisqu'il comprend plusieurs



sculptures de Rodin, un Renoir, deux Sisley...

Le vœu le plus cher de son conservateur, est que le musée ne soit pas un lieu mort.

Malgré ses quelques cinquante mille visiteurs par an, le nombre de visites

reste peu élevé. Il faudrait, suggère M. OURSEL, profiter des clubs de loisirs, des organismes culturels, des comités d'entreprises, pour motiver les gens et faire de cette visite une démarche « naturelle » et agréable. Car le musée n'est pas un lieu où l'on s'ennuie...

1. *Éduquer le regard de l'enfant*

2. *Deux statues de Rodin appartenant au legs MASSON*

l' Hospice Comtesse

L'hospice Comtesse est le monument de la ville le mieux connu, sans doute des Lillois.

Au cœur du Secteur sauvegardé, c'est un lieu d'animation privilégié où se succèdent concerts et expositions.

C'est aussi le plus ancien monument de Lille. Fondé en 1237 par Jeanne de Constantinople, dans ce qui constituait alors la partie centrale de la ville, il y a été conservé jusqu'aujourd'hui à peu près intact.

Cet ensemble architectural a servi d'hôpital jusqu'à la Révolution. Ensuite il fut transformé en hospice et en orphelinat.

Après la guerre 40, on entreprit sa restauration et la création, dans ses murs, d'un musée.

La première salle à être restaurée, fut la salle des malades, qui est aussi la plus ancienne du bâtiment. Dans cette salle, grâce à l'apport d'objets provenant d'autres hospices de Lille, on s'ingénia à recréer l'atmosphère d'une maison religieuse flamande du XVIII^e siècle.

un musée régional, témoin d'une société

L'orientation générale de l'hospice Comtesse est celle d'un musée régional qui présente la vie des habitants sous tous les aspects : historique, sociologique, ethnographique et industriel. L'animation repose sur les expositions temporaires, ayant toutes trait à l'histoire de la région.

Ces dernières années on a vu se succéder dans les



Au cœur du quartier historique : l'îlot Comtesse



M. Philippe JESSU, conservateur du Musée de l'hospice Comtesse : « le Musée, est une mémoire collective ».

murs de l'hospice Comtesse les expositions :

« Desrousseaux » (1964), « Louis XIV en Flandre » (1969), « Images de Lille et d'ailleurs » (1970), « Jeux traditionnels de la Flandre, de l'Artois et de l'Hénaut » (1972), « L'album de famille des Lillois » (1973), etc.

Actuellement, on peut visiter, jusqu'au 14 mars, l'exposition sur « Le passé de la Métropole à la lumière des dernières fouilles ».

un point chaud de la fête à la brocante

En dehors de ces expositions, l'Hospice Comtesse offre d'autres activités. De nombreuses conférences s'y tiennent, organisées par la Société

des Amis des Musées de Lille. Des stages de dessin y sont organisés, depuis trois ans. Des visites guidées, pour des groupes scolaires, s'y déroulent.

De plus, le musée est un peu devenu le point chaud de la fête à la brocante. Douze mille visiteurs s'y sont pressés l'an dernier, Lillois ou non, qui découvraient à cette occasion l'Hospice Comtesse. Pendant l'Automne régional, en octobre dernier, on y a réalisé un spectacle « Son et Lumière » retraçant son histoire, et qui attira quelque huit mille spectateurs !

Là se trouve aussi le siège du groupe archéologique lillois, qui y organisa des fouilles lors de la restauration de l'îlot sauvegardé.

un centre technique pour les musées régionaux

Mais le rayonnement de l'Hospice Comtesse dépasse le cadre lillois.

Son conservateur, M. Philippe JESSU, et le personnel municipal, fournissent une aide appréciable aux différentes équipes qui, dans le Nord-Pas-de-Calais, s'attachent à développer la connaissance de la région sous ses aspects multiples. Il s'agit de mettre le résultat de ce travail à la disposition du public, et ceci en organisant des expositions temporaires, et en favorisant la création de musées locaux permanents.

Il en existe déjà quelques-uns de ce type : à Sars-Poteries, à Felleries, un autre en préparation à Villeneuve-d'Ascq, et un éco-musée de la marine à Etaples.

La multiplication de ces établissements en liaison avec le Centre de l'Hospice Comtesse, pose le problème de moyens techniques et scientifiques à développer, en collaboration avec un nombre toujours plus grand d'habitants.

L'ambition de l'Hospice Comtesse serait de devenir le Centre technique de ce réseau de musées locaux.



La fête à la brocante amène dans les murs de l'Hospice des milliers de visiteurs

la mémoire et l'invention

Pour M. JESSU, son conservateur, « *le musée est une mémoire collective, et c'est sur la mémoire que se fonde l'invention* ».

L'invention, c'est avant tout, redonner vie à cet hospice, aux vocations multiples.

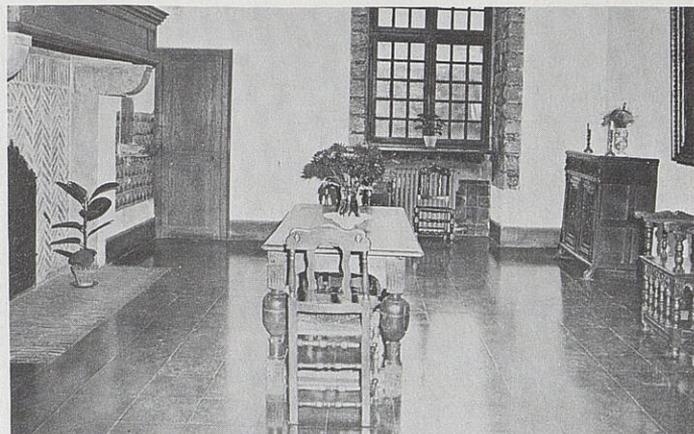
La municipalité s'y emploie en effectuant des travaux de restauration Salle Desmet où s'ouvriront des salles permanentes d'histoire et d'ethnographie.

Elle s'y emploie aussi dans les travaux de restauration des façades. On reconstruit deux maisons qui avaient brûlé, et à l'intérieur desquelles des locaux seront mis à la disposition du conservateur.

La destination de ces salles ? M. JESSU espère voir là se réaliser une idée qui lui est chère : l'installation d'un estaminet, qui serait un lieu de repos attenant au musée.

Ultérieurement, tous les bâtiments de la cour d'honneur seront restaurés.

L'Hospice Comtesse sera alors le témoignage parlant de cette région, non un témoignage d'un folklore artificiel, mais l'expression de la vie d'une société, qui s'est formée et a atteint son apogée au siècle dernier.



Mais parmi les musées de Lille, deux sont malheureusement trop souvent négligés par les Lillois. Il s'agit du musée industriel commercial, agricole et colonial, 2, rue du Lombard, et du musée d'histoire naturelle, rue de Bruxelles.

Le premier rassemble une collection d'objets scientifiques et techniques. Une salle, par exemple, est consacrée au matériel utilisé dans les machines à vapeur, une autre à l'histoire de l'électricité, de la photographie, de l'imprimerie, de la céramique, le bois et son travail, les produits coloniaux...

Il constitue en quelque sorte le complément du musée de l'Hospice Comtesse, dans le domaine de la Technologie.

Ce musée, dont l'entrée est gratuite, est ouvert tous les jours (sauf dimanche et lundi), de 10 à 12 h et 14 à 17 h 30.

Le musée d'histoire naturelle, quant à lui, accueille les visiteurs les mercredi et dimanche de 9 h à 16 h.

Ce musée comporte une grande salle régionale où sont regroupés tous les animaux tant sauvages que d'élevage, qui vivent ou ont vécu dans la région.

Les autres salles regroupent toutes les espèces d'oiseaux (1 723) vivant en Europe, des collections d'oiseaux exotiques, et des mammifères.

On s'est attaché à recréer dans cette salle, l'atmosphère d'une maison religieuse flamande du XVII^e siècle

Musée des Beaux-Arts
Place de la République, tél. 57.01.84.

Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Hospice Comtesse
32, rue de la Monnaie, tél. 51.02.62.

Ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tarifs d'entrée
Musée des Beaux-Arts et Hospice Comtesse : 2,50 F.

Gratuit pour les enfants de moins de 14 ans, pour les Amis des Musées et les mercredi et samedi après-midi pour tous.

— Pour toutes les activités : inscription au secrétariat du Musée des Beaux-Arts les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

— Pour devenir Ami des Musées de Lille. Inscriptions et renseignements au secrétariat des Amis des Musées, Musée des Beaux-Arts : les mercredi et jeudi de 14 à 17 h.

Tarif individuel : 25 F
Tarif ménage : 35 F
Tarif étudiant (moins de 21 ans) : 10 F



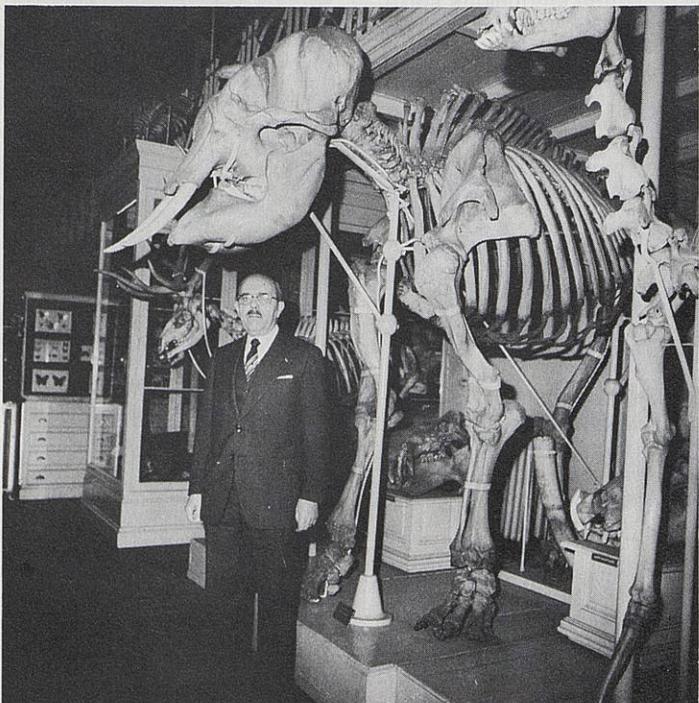
Le musée industriel de la rue des Lombards : un lieu à redécouvrir

Le musée expose 6 000 oiseaux et 1 000 mammifères, ainsi qu'une collection d'insectes.

Juxtant celui-ci, un musée de géologie présente une salle consacrée à l'extraction et l'exploitation de la houille, et une salle de paléontologie.

L'entrée du musée est gratuite le mercredi, et de 2 F pour les adultes, 1 F pour les enfants le dimanche.

*M. DEFRETIN
conservateur
du Musée d'Histoire
naturelle
parmi quelques-uns
de ses « pensionnaires »*



la bibliothèque municipale

La bibliothèque municipale de Lille est l'héritière de celle du chapitre de Saint-Pierre de Lille, fondée au XII^e siècle, qui fut ouverte aux Lillois de façon assez libérale à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Avec la révolution de 1789, intervint la confiscation des biens d'église, et donc du chapitre de Saint-Pierre. En 1804, un arrêté consulaire créait une bibliothèque municipale, mettant à la disposition de la commune les biens confisqués.

Cette nouvelle bibliothèque fut d'abord installée dans le couvent des Récollets, puis en 1842, dans le nouvel hôtel de ville où elle fonctionna jusqu'au grand incendie de 1916 qui détruisit ce bâtiment. Les collections les plus précieuses entreposées au Palais Rihour, furent heureusement épargnées. Ce qui avait été sauvé fut évacué et transféré provisoirement dans les bâtiments universitaires... un provisoire qui dura jusqu'en 1964.

Cependant, la municipalité s'inquiétait de la construction d'un nouvel édifice et en 1960 fut posée la première pierre de l'actuelle bibliothèque, rue Edouard-Delesalle.

des documents exceptionnels

Les activités de celle-ci sont multiples ; le fond le plus précieux est constitué par un ensemble de 25 000 manuscrits, le plus ancien datant du XII^e siècle, et qui peuvent être consultés pour un travail de recherches.

A ce fond de recherche, vient s'ajouter une collection

exceptionnelle de cartes géographiques, historiques, estampes et cartes postales.

Une curiosité pour les amateurs : la collection unique en son genre, de menus de restaurants, bobines de fil à coudre etc., don de collectionneurs.

Sur ce fond ancien vient se greffer un ensemble d'ouvrages contemporains de 350 000 volumes et de 150 000 périodiques et journaux.

Chaque année la bibliothèque municipale fait l'acquisition de trois ou quatre mille volumes.

une vocation encyclopédique

Sa vocation est d'abord encyclopédique mais avec une option particulière dans le domaine littéraire et théâtral.

Au point de vue historique, elle offre aux chercheurs des documents exceptionnels concernant l'histoire locale et de la région. De plus, entre autres curiosités, dans son département d'histoire de l'art, elle possède de nombreuses partitions musicales introuvables ailleurs.

Le domaine scientifique est le moins représenté. On peut trouver cependant de bons ouvrages d'information pour non spécialistes.

Une sélection plus orientée ferait double emploi avec le centre universitaire d'Annappes.

La bibliothèque est ouverte à tous, mais elle accueille en majorité un public d'étudiants et de scolaires, sauf en ce qui concerne la salle des journaux et périodiques qui reçoit chaque jour un public varié.

L'accès en est gratuit en ce qui concerne la consultation sur place. Il suffit de se munir d'une carte d'identité et on vous délivrera une carte donnant accès à la salle de consultations.

Pour la bibliothèque de prêts, ouverte en 1965,

l'accès est payant. Celle-ci comprend 18 000 volumes et voit chaque année ses rayons s'enrichir. On peut emprunter trois livres à la fois pour une durée de quinze jours maximum.

A côté du département réservé aux adultes, existe une salle pour les jeunes de 6 à 17 ans, rassemblant 8 000 volumes. Prêts et consultations y sont gratuits. Les enfants peuvent y consulter sur place ou emprunter dictionnaires, encyclopédies, volumes en langues étrangères, reproductions d'art, bandes dessinées...

créer une animation

Les bibliothécaires s'efforcent, parallèlement à la seule activité de lecture, d'animer des clubs tel celui du rayon des jeunes : une des responsables y reçoit par exemple les enfants le mercredi, et leur raconte une histoire. C'est « l'heure du Conte » à laquelle succède une discussion ou une séance de dessin où les enfants qui le désirent illustrent l'histoire à leur manière.

De plus, un petit journal est rédigé par les enfants, comprenant des comptes rendus de lecture, des jeux, etc. Des séances de projection de films et de diapositives sont également organisées pour les jeunes.

Cette animation n'est pas le seul fait des jeunes. La bibliothèque municipale met à la disposition de tous, collectivement ou individuellement, une collection de diapositives et de montages audio-visuels qui prend chaque année plus d'importance.

Elle participe aussi aux diverses manifestations de la vie de la collectivité. Ainsi, pendant toute la durée de l'automne belge, y furent exposés des livres d'auteurs belges méconnus du public.

En mars prochain, le congrès national des sociétés savantes se tiendra dans ses murs, et à cette occasion, sera réalisée une exposition de cartes anciennes.

une politique de décentralisation

Pour Mlle CROMBEZ, Conservateur de la bibliothèque municipale, l'un des objectifs prioritaires est de « donner le plus d'utilisations possibles aux prêts » favorisant ainsi l'accès de tous à la lecture. Il faudrait pour cela « développer une coopération plus grande avec divers organismes, tels les mouvements de jeunes. Cette décentralisation passe également par le développement des services déjà en place tels ceux de l'annexe à la maison des jeunes Marx-Dormoy. Ce service comporte un prêt pour adultes et un prêt pour jeunes comptant plus de 10 000 volumes ».

Il existe aussi un bibliobus urbain de 11,60 m de long qui se promène entre les deux autoroutes sur la ceinture des grands ensembles entourant Lille. Le bibliobus passe une fois par semaine avec cinq points d'arrêt différents, et les gens qui hésiteraient à se déplacer jusqu'à la rue Edouard-Delesalle peuvent ainsi emprunter, quasiment chez eux, les livres qu'ils veulent lire.

Des projets pour les années à venir ? Mlle CROMBEZ tout d'abord souhaite l'ouverture de l'annexe, actuellement en construction dans le Vieux Lille, place Louise-de-Bettignies, et qui se spécialise dans l'histoire locale et l'histoire de l'art.

« Personnellement, nous a-t-elle avoué, je souffre de ce qu'il n'y ait encore rien, ou quasiment, à Wazemmes ou à Fives. Ce sont deux quartiers avec une personnalité propre, qui mériteraient de posséder chacun leur annexe ».



Chaque jour, la Bibliothèque municipale ouvre son service de prêt à tous les Lillois



Mlle CROMBEZ, conservatrice de la Bibliothèque municipale : « Nos objectifs : accélérer la décentralisation »

Bibliothèque municipale
Rue Édouard-Delesalle, tél. 54.45.81.
Ouverte tous les jours de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h.
Tarifs pour les prêts : 5 F par an pour les personnes habitant Lille ; 10 F pour l'extérieur de Lille.

La salle de travail : un lieu accueillant pour les étudiants et les scolaires





lille **actualités**

Jeudi 18 novembre

*Il y a 40 ans,
Roger Salengro
disparaissait,
victime
de la calomnie.*

*Les Lillois n'ont pas
oublié et rendent un
hommage solennel à
la mémoire de leur
ancien député-maire.*



Mardi 30 novembre

*Pierre Mauroy,
député-maire de Lille,
président
du conseil régional
Nord-Pas-de-Calais
accueille le Président
de la République
à l'occasion de la tenue
à Lille
du conseil des ministres
le mercredi 1^{er} décembre.*





Lundi 13 décembre

Mme Koutchko, premier adjoint de la ville de Kharkov, accompagnée de MM. Kisli et Stetcenko, conseillers municipaux, en visite officielle à Lille, sont reçus à l'hôtel de ville. Comme le souligne M. Pierre Mauroy, les échanges et la rencontre des hommes servent la construction de la paix.

Jeudi 23 décembre

Le portrait de M. Augustin Laurent figurera désormais parmi les illustres maires de la ville de Lille. Son ami de longue date, Léopold Simons vient en effet de peindre ce tableau à la demande du conseil municipal.





Vendredi 24 décembre

Plus de 3 000 colis sont distribués aux Lillois les plus défavorisés ainsi qu'aux pensionnaires des hospices à qui Pierre Mauroy, accompagné du conseil municipal, a tenu à rendre visite en cette veillée de Noël.

ERRATUM

A la page 23 de la revue municipale n° 19 dans l'encadré, c'est : « en 1975, les 5 500 enfants... » qu'il fallait lire, et non pas 55 000. C'est en effet 5 500 enfants qui déjeunent dans les restaurants scolaires de Lille tous les jours

DONT ACTE

La photo de la 4^e page de couverture de la revue municipale n° 19 était celle de Mlle Vanessa BARLET prise à l'école Gutenberg, rue de la Baignerie.

Renseignements pratiques

Police 17
Pompiers 18
Objets perdus 53.94.92
Secours, Électricité de France 70.50.50
Secours Gaz de France 70.50.50
Horloge parlante 51.84.00
Ambulance, Assistance publique 54.22.22
Centre anti-poisons 54.55.56
Centre anti-brûlures 51.92.80
Centre anti-asphyxies 93.93.11
Centre anti-drogue 51.92.80
Centre réanimation 54.22.22
Hôtel de ville 56.92.71
H.L.M. 51.20.69 - 51.23.79, etc.
Bureau d'aide sociale 57.09.33
Commissariat central 53.94.92 - 54.89.77
Communauté urbaine 51.92.08
C.H.R. 51.92.80
T.R.U. 52.97.22
Service des eaux 93.71.33
Crédit municipal 55.14.39 - 55.17.20
État des routes 52.22.01
Agence nationale pour l'emploi 51.07.03
Caisse primaire d'assurance maladie
rue Gambetta, 93.92.52 ; rue de Trévisse, 52.00.45
Caisse d'allocations familiales 56.92.05
Centre d'informations pour personnes âgées 57.73.73

Premier salon régional d'expression photographique de Lille du 16 au 24 avril 1977

THÈME : « Hommes et paysages de la région Nord-Pas-de-Calais.

PEUVENT PARTICIPER : tous les clubs photographiques, les clubs d'entreprises, les sections photos des maisons de jeunes, les individuels résidant dans la région Nord-Pas-de-Calais.

DROIT DE PARTICIPATION : 10 F, 20 photos maximum par club, 3 par individu.

CALENDRIER : date limite de réception : 26 février 1977.

JUGEMENT : 5 mars 1977.

VERNISSAGE : 16 avril 1977.

RENVOI DES ÉPREUVES DÉBUT MAI.

EXPOSITION : salles du Palais-Rihour, à Lille. Le terme Homme sous-entend Homme, Femme, Enfant. Paysage est pris dans son sens le plus large : urbain, industriel, marin, agreste, sylvestre...

RENSEIGNEMENTS : Photo Club de Lille, ancienne bibliothèque universitaire, place Georges-Lyon, à Lille. Tél. 57.66.30 et 53.12.58.

calendrier

JANVIER

1 S JOUR de l'AN	17 L S ^e Roseline
2 D Épiphanie	18 M S ^e Prisca
	19 M S Marius
3 L S ^e Geneviève	20 J S Sébastien
4 M S Odilon	21 V S ^e Agnès
5 M S Édouard	22 S S Vincent
6 J S Melaine	23 D S Barnard
7 V S Raymond	
8 S S Lucien	24 L S Franç. S.
9 D Bapt. Christ	25 M Conv. S. Paul
	26 M S ^e Paule
10 L S Guillaume	27 J S ^e Angèle
11 M S Paulin	28 V S Thomas A.
12 M S Tatiana	29 S S Gildas
13 J S ^e Yvette	30 D S ^e Martine
14 V S ^e Nina	
15 S S Remi	31 L S ^e Marcelle
16 D S Marcel	

FÉVRIER

1 M S ^e Ella	17 J S Alexis
2 M Prés. Seigneur	18 V S ^e Bernadette
3 J S Blaise	19 S S Gabin
4 V S ^e Véronique	20 D S ^e Aimée
5 S S ^e Agathe	21 L S P. Damien
6 D S Gaston	22 M Mardi gras
	23 M Cendres
7 L S ^e Eugénie	24 J S Modeste
8 M S ^e Jacqueline	25 V S Roméo
9 M S ^e Apolline	26 S S Nestor
10 J S Arnaud	27 D Carême
11 V N.-D. Lourdes	
12 S S Félix	28 L S Romain
13 D S ^e Béatrice	
14 L S Valentin	
15 M S Claude	
16 M S ^e Julienne	

MARS

1 M S Aubin	17 J Mi-Carême
2 M S Ch. le Bon	18 V S Cyrille
3 J S Guénolé	19 S S Joseph
4 V S Casimir	20 D S Herbert
5 S S ^e Olive	21 L S ^e Clémence
6 D S ^e Colette	22 M S ^e Léa
	23 M S Victorien
7 L S ^e Félicité	24 J S ^e Catherine Su
8 M S Jean de D.	25 V Annonciat.
9 M S ^e Françoise	26 S S ^e Larissa
10 J S Vivien	27 D S Habib
11 V S ^e Rosine	
12 S S ^e Justine	28 L S Gontran
13 D S Rodrigue	29 M S ^e Gwladys
	30 M S Amédée
14 L S ^e Mathilde	31 J S Benjamin
15 M S ^e Louise de M.	
16 M S ^e Bénédicte	

AVRIL

1 V S Hugues	17 D S Anicet
2 S S ^e Sandrine	18 L S Parfait
3 D Rameaux	19 M S ^e Emma
	20 M S ^e Odette
4 L S Isidore	21 J S Anselme
5 M S ^e Irène	22 V S Alexandre
6 M S Marcellin	23 S S Georges
7 J S J.-B. de la S.	24 D Souvenir dép.
8 V S ^e Julie	
9 S S Gautier	25 L S Marc
10 D PAQUES	26 M S ^e Alida
	27 M S ^e Zita
11 L S Stanislas	28 J S Valérie
12 M S Jules	29 V S ^e Catherine Si
13 M S ^e Ida	30 S S Robert
14 J S Mâxime	
15 V S Paterne	
16 S S Benoît-Jos.	

MAI

1 D FETE TRAVAIL	16 L S Honoré
	17 M S Pascal
	18 M S Eric
2 L S Boris	19 J ASCENSION
3 M SS Phil./Jacq.	20 V S Bernardin
4 M S Sylvain	21 S S Constantin
5 J S ^e Judith	22 D S Emile
6 V S ^e Prudence	
7 S S ^e Gisèle	23 L S Didier
8 D V. 45-J. D'Arc	24 M S Donatien
	25 M S ^e Sophie
9 L S Pacôme	26 J S Bérenger
10 M S ^e Solange	27 V S Aug. Cant.
11 M S ^e Estelle	28 S S Germain
12 J S Achille	29 D PENTECOTE
13 V S ^e Rolande	
14 S S Matthias	30 L S Ferdinand
15 D S ^e Denise	31 M Visitation

JUIN

1 M S Justin	17 V Sacré-Coeur
2 J S ^e Blandine	18 S S Léonce
3 V S Kévin	19 D F. des Pères
4 S S ^e Clotilde	
5 D F. des Mères	20 L S Silvére
	21 M S Rodolphe
6 L S Norbert	22 M S Alban
7 M S Gilbert	23 J S ^e Audrey
8 M S Médard	24 V S Jean-Bapt.
9 J S ^e Diane	25 S S Prosper
10 V S Landry	26 D S Anhelme
11 S S Barnabé	
12 D Fête-Dieu	27 L S Fernand
	28 M S Irénée
13 L S Antoine P.	29 M SS Pierre/Paul
14 M S Élisée	30 J S Martial
15 M S ^e Germaine	
16 J S J.-F. Régis	

JUILLET

1 V S Thierry	17 D S ^e Charlotte
2 S S Martinien	18 L S Frédéric
3 D S Thomas	19 M S Arsène
	20 M S ^e Marina
4 L S Florent	21 J S Victor
5 M S Ant.-Marie	22 V S ^e Marie-Mad.
6 M S ^e Marietta G.	23 S S Brigitte
7 J S Raoul	24 D S ^e Christine
8 V S Thibaut	
9 S S ^e Amandine	25 L S Jacq. Maj.
10 D S Ulrich	26 M S ^e Anne
	27 M S ^e Nathalie
11 L S Benoît	28 J S Samson
12 M S Olivier	29 V S ^e Marthe
13 M SS Henri/Joël	30 S S ^e Juliette
14 J F. NATIONALE	31 D S Ignace
15 V S Donald	
16 S ND Mt Carmel	

AOÛT

1 L S Alphonse	17 M S Hyacinthe
2 M S Julien	18 J S ^e Hélène
3 M S ^e Lydie	19 V S Jean Eudes
4 J S J.M. Vianney	20 S S Bernard
5 V S Abel	21 D S Christophe
6 S Transfigur.	
7 D S Gaétan	22 L S Fabrice
	23 M S ^e Rose
8 L S Dominique	24 M S Barthélemy
9 M S Amour	25 J S Louis
10 M S Laurent	26 V S ^e Natacha
11 J S ^e Claire	27 S S ^e Monique
12 V S Clarisse	28 D S Augustin
13 S S Hippolyte	
14 D S Évrard	29 L S ^e Sabine
	30 M S Fiacre
15 L ASSOMPTION	31 M S Aristide
16 M S Armel	

SEPTEMBRE

1 J S Gilles	17 S S Renaud
2 V S ^e Ingrid	18 D S ^e Nadége
3 S S Grégoire	
4 D S ^e Rosalie	19 L S ^e Émilie
	20 M S Davy
5 L S ^e Raissa	21 M S Matthieu
6 M S Bertrand	22 J S Maurice
7 M S ^e Reine	23 V S Constant
8 J Nat. V. Marie	24 S S ^e Thécé
9 V S Alain	25 D S Hermann
10 S S ^e Inès	
11 D S Adelphe	26 L SS Côte/Da.
	27 M S Vincent de P.
12 L S Apollin	28 M S Venceslas
13 M S Aimé	29 J S Michel
14 M Sainte Croix	30 V S Jérôme
15 J S Roland	
16 V S ^e Édith	

OCTOBRE

1 S S ^e Thérèse E.J.	17 L S Baudouin
2 D S Léger	18 M S Luc
	19 M S René
3 L S Gérard	20 J S ^e Adeline
4 M S Franç. Ass.	21 V S ^e Céline
5 M S ^e Fleur	22 S S ^e Salomé
6 J S Bruno	23 D S Jean de Cap.
7 V S Serge	
8 S S ^e Pélagie	24 L S Florentin
9 D S Denis	25 M S Crépin
	26 M S Dimitri
10 L S Ghislain	27 J S ^e Émeline
11 M S Firmin	28 V S Simon
12 M S Wielfried	29 S S Narcisse
13 J S Géraud	30 D S ^e Bienvenue
14 V S Juste	
15 S S ^e Térésa	31 L S Quentin
16 D S ^e Edwige	

NOVEMBRE

1 M TOUSSAINT	17 J S ^e Elisabeth
2 M Défunts	18 V S ^e Aude
3 J S Hubert	19 S S Tanguy
4 V S Charles B.	20 D S Edmond
5 S S ^e Sylvie	
6 D S ^e Bertille	21 L Prés. V.M.
	22 M S ^e Cécile
7 L S ^e Carine	23 M S Clément
8 M S Geoffroy	24 J S ^e Flora
9 M S Théodore	25 V S ^e Catherine La
10 J S Léon	26 S S ^e Delphine
11 V Victoire 1918	27 D AVENT
12 S S Christian	
13 D S Brice	28 L S Jacq. Mar.
	29 M S Saturnin
14 L S Sidoine	30 M S André
15 M S Albert	
16 M S ^e Marguerite	

DÉCEMBRE

1 J S ^e Florence	17 S S Judaïcël
2 V S ^e Viviane	18 D S Gatien
3 S S Fr.-Xavier	
4 D S ^e Barbara	19 L S Urbain
	20 M S Théophile
5 L S Gérard	21 M S P. Canisius
6 M S Nicolas	22 J S ^e Fr.-Xavière
7 M S Ambroise	23 V S Armand
8 J Imm. Concept.	24 S S ^e Adèle
9 V S P. Fourier	25 D NOËL
10 S S Romaric	
11 D S Daniel	26 L S Étienne
	27 M S Jean Apôtre
12 L S ^e J.F. Chant.	28 M SS Innocents
13 M S ^e Lucie	29 J S David
14 M S ^e Odile	30 V Ste Famille
15 J S ^e Ninon	31 S S Sylvestre
16 V S ^e Alice	

1977

LIRE
avec la bibliothèque municipale
LILLE
32-34, rue Edouard-Delesalle

